

PANEL SOCIO-ECONOMIQUE

"Liewen zu Lëtzebuerg"

Document PSELL N° 77

Juin 1995

Série "Niveau de Vie"

LE REVENU DES MENAGES

**EVOLUTION
DE 1985 À 1992**

par

P. Hausman

CEPS/Instead

Walferdange

Grand-Duché de Luxembourg

1995

Présentation du programme P S E L L

Les informations présentées dans ce cahier proviennent du programme PSELL développé par la Division "Ménages" du C.E.P.S./Instead. Grâce à ce programme, le Grand-Duché de Luxembourg dispose d'un instrument exceptionnel permettant de connaître les conditions d'existence des personnes et des ménages qui y vivent : le panel socio-économique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL).

Dans le cadre de ce programme, de nombreuses informations sont récoltées chaque année sur les principaux aspects de la vie de la population du pays :

- conditions de logement, équipement et composition des ménages
- principales dépenses
- précarité
- endettement
- position scolaire des enfants
- position socioprofessionnelle des adultes
- revenus, ...

Cette recherche a débuté en 1985 par des interviews auprès d'un échantillon de 6110 personnes réparties dans 2012 ménages. Chaque année, cette enquête est reprise et le même échantillon est suivi année après année. Bien sûr, cet échantillon évolue, tout comme la population du pays (naissances, mariages, décès, émigration, ...). En 1992, il était composé de 5363 personnes vivant dans 1923 ménages.

En 1994, cette étude a fêté son dixième anniversaire. Sur le plan scientifique, cet événement représentait certainement un succès parce qu'il est très rare qu'un même programme de recherche puisse être développé sur une période aussi longue. Une large part de ce succès revient toutefois aux milliers de personnes qui, au fil des années, ont accepté de recevoir chez elles nos enquêteurs et de participer à ce vaste programme ; par leur contribution, elles ont permis de réunir un capital de connaissances inestimable, couvrant dix ans de la vie de la population de notre pays.

Les données récoltées ont déjà fait l'objet de nombreuses études publiées pour la plupart au CEPS/Instead dans les séries suivantes :

- Documents PSELL (voir liste en annexe)
- Notes de Recherche
- PSELL INFO
- ECOCEPS.

Pour plus d'informations

(A. Kerger)

Tél: 00 352 33 32 33- 531

Fax: 00 352 33 27 05

Document produit par le

CEPS/Instead

*Centre d'études de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques
B.P. 65 - L 7201 Walferdange*

Président : Gaston Schaber

ISBN 2-87987-050-X

Préface

Le présent numéro des cahiers du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS) est consacré à l'évolution du revenu des ménages résidant au Luxembourg durant les années 1985 à 1992, période brève mais exceptionnelle.

Au cours de celle-ci, les ménages ont connu une croissance hors pair. Leurs revenus moyens ont augmenté de 45%. Ce phénomène s'explique largement par la reprise économique du milieu des années 80 et la réforme fiscale du début des années 90.

L'ampleur de la progression devient apparente à travers une comparaison directe avec les ménages belges. L'écart entre les deux pays voisins s'est en effet considérablement creusé, passant de 27% à 66%.

En même temps, le Luxembourg a connu une diminution significative de la pauvreté. Le nombre des ménages vivant sous le seuil légal de pauvreté est ainsi tombé de 6,3% à 1,2%.

Ces deux exemples illustrent à eux-seuls l'évolution remarquable du bien-être économique au cours des 7 années en question. D'autres aspects traités concernent notamment le rôle des revenus de la redistribution publique, l'arrivée d'un enfant supplémentaire, les modifications enregistrées au niveau des caractéristiques des personnes suivies ou de leur environnement "ménage" : il ne fait pas de doute que l'ensemble des points analysés mérite une attention soutenue.

Grâce à son panel "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL), le CEPS vient de réaliser une étude scientifique particulièrement intéressante sur une période bien déterminée et hors du commun mais qui contribue également à une meilleure compréhension de l'actuel système socio-économique luxembourgeois.

Le Premier Ministre

(s) J.C.JUNCKER

Ministre d'Etat

LE REVENU DES MENAGES

**EVOLUTION
de 1985 à 1992**

1 -	LA CROISSANCE DU REVENU DISPONIBLE DES MENAGES	7
2 -	LE REVENU DISPONIBLE DES MENAGES ET LA SITUATION ECONOMIQUE DU PAYS	11
3 -	EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU REVENU DES MENAGES 1985-1992	15
4 -	LA DISPERSION DU REVENU DISPONIBLE ENTRE LES MENAGES	21
5 -	LE MODE OPERATOIRE DE LA CROISSANCE DU REVENU	23
6 -	LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES	27
7 -	LE RÔLE DES REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE	33
8 -	L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE	38
9 -	L'EVOLUTION DU NIVEAU DE VIE DES PERSONNES ENTRE 1985 ET 1992	44
10 -	LES MODIFICATIONS ENREGISTREES AU NIVEAU DES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES OU DE LEUR ENVIRONNEMENT "MENAGE"	49
11 -	L'ARRIVEE D'UN ENFANT SUPPLEMENTAIRE DANS LE MENAGE : SON IMPACT SUR LE NIVEAU DE VIE	59

REVENU DES MENAGES : Quelques définitions ...

LE REVENU DISPONIBLE

Le *revenu disponible* (R.D.) correspond à l'ensemble des revenus dont dispose le pour "consommer" et "épargner". Il permet de comparer globalement les ménages entre eux en fonction de l'importance de leur budget.

Lorsqu'il s'agit d'apprécier et de comparer le bien-être économique des ménages, le revenu disponible du ménage présente cependant une série d'inconvénients.

L'utilisation du revenu disponible dans une telle perspective conduirait à conclure qu'un ménage de plusieurs personnes disposerait, à revenu égal, d'un niveau de vie comparable à celui d'un ménage composé d'une seule personne.

Le recours au *revenu disponible par personne ou par unité de consommation* permet de corriger cette imperfection. Selon ce point de vue, le niveau de bien-être économique dont jouit un ménage peut être mesuré plus efficacement en tenant compte de la taille et de la composition du ménage puisque des ménages différents selon ces paramètres ont nécessairement besoin de revenus différents pour prétendre au même niveau de bien-être économique.

Il existe différents modes de calcul pour mesurer ce niveau de bien-être.

La méthode la plus simple consiste à diviser le revenu disponible du ménage par le nombre de membres présents dans le ménage.

La seconde méthode est plus complexe: elle prend en compte, dans le processus de calcul, les différentes nécessités de dépenses s'attachant à chaque membre du ménage, selon sa position dans le ménage. On parlera, dans ce sens, de revenus disponibles par unité de consommation dans le ménage.

L'unité de consommation est exprimée par un coefficient attribué à chaque membre par référence au chef de ménage.

Cette méthode de calcul présente plusieurs variantes selon le poids attribué à chaque unité de consommation dans le ménage.

LE REVENU DISPONIBLE PAR UNITE DE CONSOMMATION DANS LE MENAGE
A ETE CALCULE SUR BASE DES COEFFICIENTS DE PONDERATION SUIVANTS:

Position dans le ménage	Coefficient de pondération
Chef de ménage	1.0
Conjoint	0.7
Adulte supplémentaire	0.7
Enfant à charge	0.5

LA LISTE DES REVENUS QUI ENTRENT DANS LA COMPOSITION DU REVENU DISPONIBLE EN 1992

- *les revenus primaires*: revenus du travail (salaire, primes s'ajoutant au salaire, salaire en nature, gains d'une activité professionnelle accessoire, bénéfices d'une exploitation agricole, bénéfices industriels ou commerciaux, bénéfices d'une profession libérale, salaire d'apprentissage, salaire d'un travail occasionnel), revenus de l'autoconsommation (économies provenant de l'élevage, du jardin, etc.), revenus du capital, transferts privés (pensions alimentaires, revenus exceptionnels: par ex. loto - loterie - tiercé, héritages, etc.);
- *les revenus de remplacement*: indemnités de chômage, pensions de maladie/invalidité, pensions de retraite/survie, aide sociale, R.M.G., rentes (viagères, d'accident, d'une assurance privée); aide sociale privée: Croix-Rouge, Caritas, etc. ;
- *les prestations familiales et autres transferts publics*, les bourses d'étude.

La construction du revenu disponible prend ainsi en compte plus de 40 sources de revenus différentes.

LE MENAGE

Un ménage est formé par l'ensemble des personnes qui occupent *la même unité de logement* dès lors que cette maison, cet appartement, ce groupe de pièces ou cette simple pièce constitue un *espace de vie séparé*. Un ménage comprend ainsi des personnes qui vivent habituellement ensemble et qui occupent un même espace de vie.

Un ménage peut être composé de personnes apparentées et/ou non-apparentées pourvu qu'elles partagent les mêmes *pratiques de vie*.

Font ainsi partie du ménage: toutes les personnes apparentées ou non "vivant ensemble" pour autant que celles-ci aient vécu dans le logement depuis plus d'un an *et* prennent très régulièrement leurs repas avec les autres membres du ménage *et* participent à la vie collective du ménage.

Sont aussi à inclure dans le ménage les personnes temporairement absentes : l'enfant en internat, les personnes en traitement médical, emprisonnées, ..., qui par la suite réintégreront le ménage ainsi que les personnes à l'étranger pour raisons professionnelles.

Sont à *exclure* du ménage les personnes, apparentées ou non, qui occupent de manière temporaire une partie du logement, paient un loyer ou mènent une vie indépendante des autres occupants du logement de même que les personnes vivant en collectivités: collèges, prisons, casernes, couvents, ...

1. LA CROISSANCE DU REVENU DISPONIBLE DES MENAGES

Le revenu disponible des ménages a connu une croissance exceptionnelle au cours des dernières années. En valeur nominale, le revenu mensuel des ménages est passé de 45000 francs (en 1978) à 116386 francs (en 1992). En quatorze années, ce montant a donc été multiplié par 2,6 (en francs courants).

L'appréciation de cette croissance doit être évidemment corrigée des effets dus à l'inflation. La série des revenus annuels exprimés en francs constants (aux prix de 1985) tient compte de cette correction et permet d'estimer la croissance effective¹ des revenus entre 1978 et 1992. A la lecture de cette série (cf. **tableau 1.1**), on s'aperçoit que l'évolution du revenu n'a pas été uniforme durant ces quatorze années.

- Entre 1978 et 1985, on observe une période de stagnation du revenu; durant ces années, le revenu des ménages a progressé au même rythme que l'inflation, très forte à cette époque marquée par le contrechoc du second choc pétrolier. Dans un tel contexte, la stagnation du revenu peut être interprétée comme un résultat positif. Durant cette période de crise économique, le pouvoir d'achat des ménages luxembourgeois a été préservé alors qu'on assistait à une nette dégradation du revenu des ménages, dans les pays voisins.
- La relance économique, amorcée en 1984, devient sensible pour les ménages en 1986 et, plus encore, en 1987.
- Ensuite, au ralentissement de la croissance économique qui intervient à la fin des années 80, correspond un léger tassement dans la progression du revenu disponible.
- A partir de 1990, la décélération du revenu devient un phénomène prévisible. Celle-ci ne se manifestera cependant qu'en 1992. En effet, la réforme fiscale votée fin 1990 apporte - en 1991 - un nouveau coup de fouet à la progression du revenu (+6.5% contre 2 à 3% attendus), inattendu dans un contexte de morosité économique.

De ces premiers éléments, on retiendra que le revenu moyen des ménages a progressé de 45% entre 1985 et 1992.

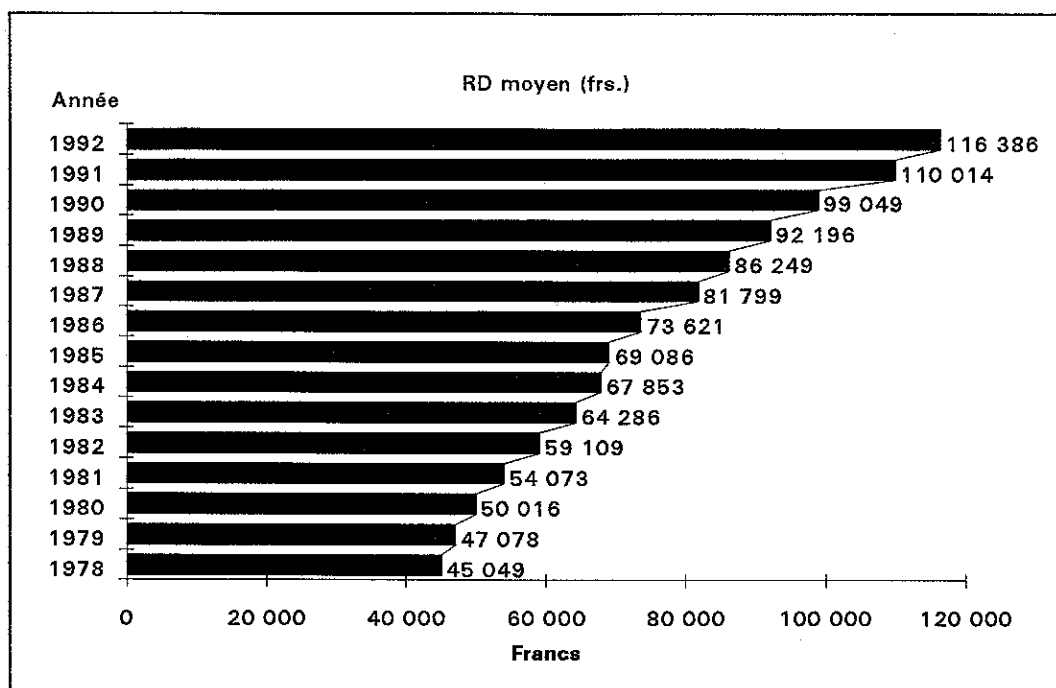
Il n'existe pas d'informations permettant de comparer ces quelques années à d'autres périodes antérieures à 1978. On peut, toutefois, raisonnablement affirmer que cette progression du revenu disponible constitue un phénomène exceptionnel, surtout si l'on considère la brièveté de la période concernée (1985-1992). Mais elle revêt sans aucun doute un caractère remarquable dès lors qu'elle est comparée à l'évolution du revenu des ménages, observée dans les pays limitrophes.

¹ C'est-à-dire: inflation déduite.

1. LA CROISSANCE DU REVENU DISPONIBLE DES MENAGES

Graphique 1.1

Evolution du revenu* disponible (R.D.) mensuel moyen des ménages



* Le revenu est exprimé en francs courants.

Sources : 1978 : Etude CES/GEPP, 1985-1992: PSELL-CEPS/Insead

Tableau 1.1

Revenu Disponible moyen des ménages
en francs constants - 1985 = 100

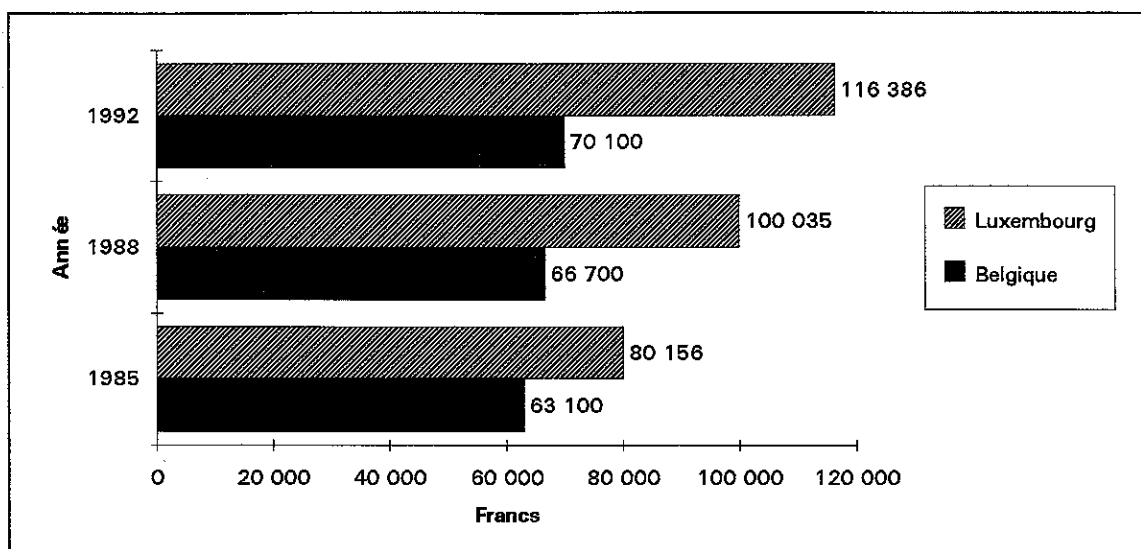
Année	RD moyen des ménages en francs constants - (1985 = 100)
1978	101.1
1979	100.8
1980	100.6
1981	100.4
1982	100.2
1983	100.0
1984	100.0
1985	100.0
1986	106.6
1987	118.4
1988	124.8
1989	129.6
1990	133.9
1991	142.6
1992	145.2

1. LA CROISSANCE DU REVENU DISPONIBLE DES MENAGES

Evolution récente du revenu disponible : en Belgique et au Luxembourg

Graphique 1.2

Le revenu disponible mensuel moyen, en Belgique et au Luxembourg
(en francs constants, prix 1992)



Sources : Luxembourg: PSELL-CEPS/Instead
Belgique: B.Cantillon et coll., CBS, Antwerpen.
(Centrum voor Sociaal Beleid Universiteit Antwerpen [U.F.S.I.A.]
"Indicateurs sociaux : 1985-1992" par B.Cantillon, I.Marx, D.Proost, R.Van Dam, Janvier 1994)

Tableau 1.2

Le revenu disponible moyen, en Belgique et au Luxembourg
(francs constants; 1985 = 100)

Année	Belgique	Luxembourg
1985	100.0	100.0
1988	105.7	124.8
1992	111.1	145.2

Tableau 1.3

Le revenu disponible annuel des ménages en Belgique et au Luxembourg
(revenu moyen, en francs; Prix 1992)

Année	Belgique	Luxembourg	Ecart Luxembourg - Belgique	
			en francs	%
1985	757 200	961 872	+ 204 672	+ 27%
1992	841 200	1 396 632	+ 555 432	+ 66%

1. LA CROISSANCE DU REVENU DISPONIBLE DES MENAGES

La plupart des ménages résidant au Grand-Duché de Luxembourg mesurent sans doute mal ou approximativement l'intensité selon laquelle les revenus ont augmenté depuis 1985 et, encore moins, l'allure exceptionnelle de cette progression.

Une comparaison rapide avec la situation des ménages belges peut, dès lors, favoriser une telle prise de conscience. Le résultat de cette confrontation ne prête à aucune équivoque et met bien en évidence ce que l'on pourrait appeler "le miracle luxembourgeois".

La progression du revenu mensuel des ménages luxembourgeois a été, en effet, cinq fois plus importante que celle des ménages belges:

- entre 1985 et 1992, le revenu moyen des ménages belges a augmenté de 7000 francs/mois (prix 1992);
- dans le même temps, celui des ménages luxembourgeois progressait de 36230 francs/mois.

L'écart entre les revenus disponibles belge et luxembourgeois, déjà appréciable en 1985 (+ 27%), s'est encore creusé davantage pour atteindre 66% en 1992.

De la sorte, le revenu disponible annuel des ménages luxembourgeois dépassait de plus d'un demi-million de francs (en moyenne) celui des ménages belges.

2. LE REVENU DISPONIBLE DES MENAGES ET LA SITUATION ECONOMIQUE DU PAYS

Entre 1985 et 1988, toutes les augmentations du revenu des ménages ont été converties en gains nets de pouvoir d'achat dans la mesure où l'inflation fut pratiquement nulle durant cette période (cf. tableau 2.1).

En 1989 et 1990, le pouvoir d'achat connaît une progression appréciable, mais celle-ci tombe à moins de 4% l'an suite à la reprise de l'inflation; et le bon résultat obtenu en 1991 tient surtout à l'accélération du revenu, consécutive à la réforme fiscale (votée fin 1990).

Enfin, la décélération du pouvoir d'achat se manifeste clairement en 1992 où le gain enregistré est, pour la première fois depuis 1985, inférieur à 3%.

Les revenus des ménages mesurés au cours de cette période 1985-1992 ne progressent évidemment pas par leur *propre inertie*. Leur évolution s'inscrit dans un contexte économique particulier et l'on pourrait même ajouter que celle-ci ne fait que refléter la tonicité de ce contexte.

Dès lors, on doit s'attendre à découvrir une certaine parenté entre le profil retraçant l'évolution du revenu des ménages et divers indicateurs macro-économiques.

Deux phases peuvent être distinguées au cours des années 1985-1992¹ :

- La première phase (1985-1989) correspond à une période de haute conjoncture durant laquelle le taux moyen de croissance annuelle du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) s'élève à 5.9% (version nationale).

L'emploi intérieur est en plein développement (gain de 20 400 unités) alors que l'inflation -quasi nulle au début- remonte à 3.2% en 1989.

¹ Voir à ce propos: Notes de Conjoncture 1-93; Statec; Mai 1993.

2. LE REVENU DISPONIBLE DES MENAGES ET LA SITUATION ECONOMIQUE DU PAYS

En quatre années, le revenu disponible des ménages a augmenté de 30%. D'autres indicateurs macro-économiques confirment encore cette tendance; le secteur du Commerce connaît, par exemple, une croissance équivalente à celle du RD (référence: valeur ajoutée en volume) et le secteur du Bâtiment se développe à un rythme encore plus soutenu comme en témoigne le nombre de logements nouveaux construits en 1989: 1153 de plus qu'en 1985 (soit une augmentation de 63%).

- Au cours de la seconde phase (1990-1992), la croissance du P.I.B. est plus faible qu'en fin de première phase (+4.7% en 1990 et +2% en 1992). Cette décélération ne se répercute pas directement sur tous les autres indicateurs:
 - l'emploi intérieur gagne encore 19 100 unités (par rapport à 1989); mais ce gain est principalement acquis en 1990/1991 (+4% chaque année); car, en 1992, le volume de l'emploi intérieur ne s'accroît plus que de 1.8%;
 - la même tendance peut être aussi observée pour le secteur de la Construction qui poursuit une croissance continue jusqu'en 1991 mais connaît un net ralentissement en 1992, année au cours de laquelle l'effectif de nouveaux logements construits diminue pour la première fois depuis 1986.

Le revenu disponible adopte un profil d'évolution identique entre 1990 et 1992. Une première réduction de son taux de croissance est déjà perceptible en 1990. Mais, grâce à la réforme fiscale appliquée en 1991, le revenu disponible atteint à nouveau un taux de croissance très élevé au cours de cette année. En 1992, enfin, la progression du revenu disponible ralentit et s'aligne donc sur celle des autres indicateurs.

Tableau 2.1 : Variation du pouvoir d'achat par rapport à l'année précédente (%)

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Variation annuelle du RD des ménages (francs courants)	6.6	11.1	5.4	6.9	7.4	11.1	5.8
Variation de l'indice des prix	0.6	-0.3	1.4	3.2	3.6	3.4	3.1
Variation globale du pouvoir d'achat des ménages	+6.0	+11.4	+4.0	+3.7	+3.8	+7.7	+2.7
P.I.B., version nationale	5.0	4.0	6.3	7.5	3.9	2.7	2.0

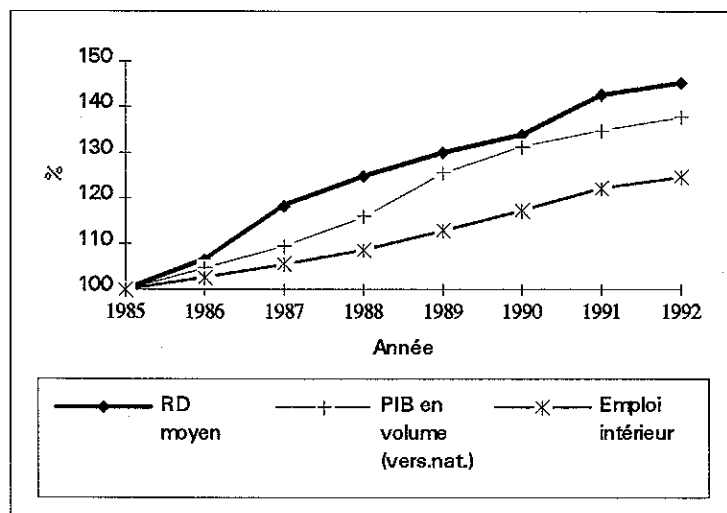
Sources : PSELL-CEPS/Insteat; Statec

2. LE REVENU DISPONIBLE DES MENAGES ET LA SITUATION ECONOMIQUE DU PAYS

Evolution du RD des Ménages et de quelques indicateurs macro-économiques (1985 = 100; Prix 1985)

Graphique 2.1

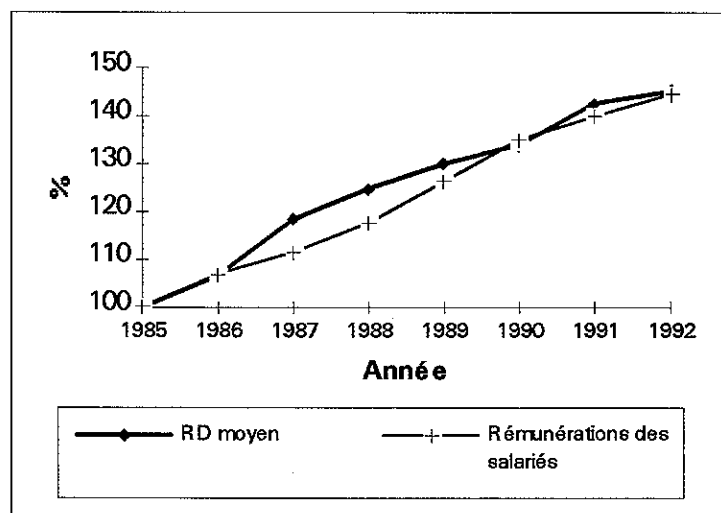
Evolution du RD des ménages, du P.I.B. et de l'emploi intérieur



Source : PSELL-CEPS/Instead - STATEC

Graphique 2.2

Evolution du RD des ménages et des rémunérations des salariés*



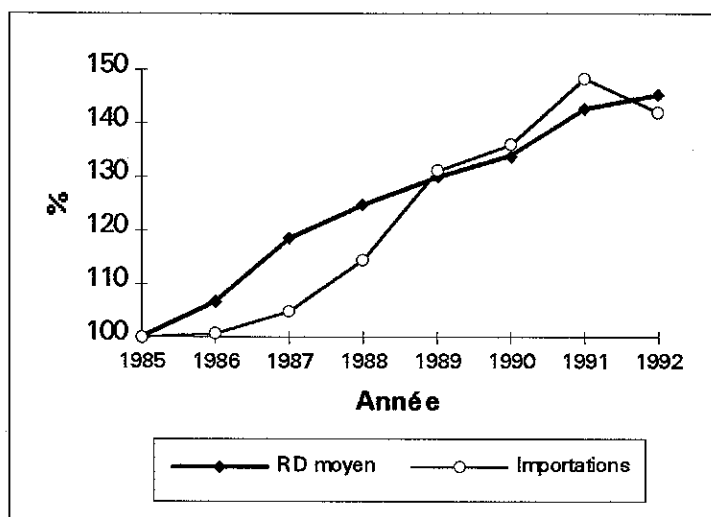
Source : PSELL-CEPS/Instead - STATEC

* hors sidérurgie

2. LE REVENU DISPONIBLE DES MENAGES ET LA SITUATION ECONOMIQUE DU PAYS

Graphique 2.3

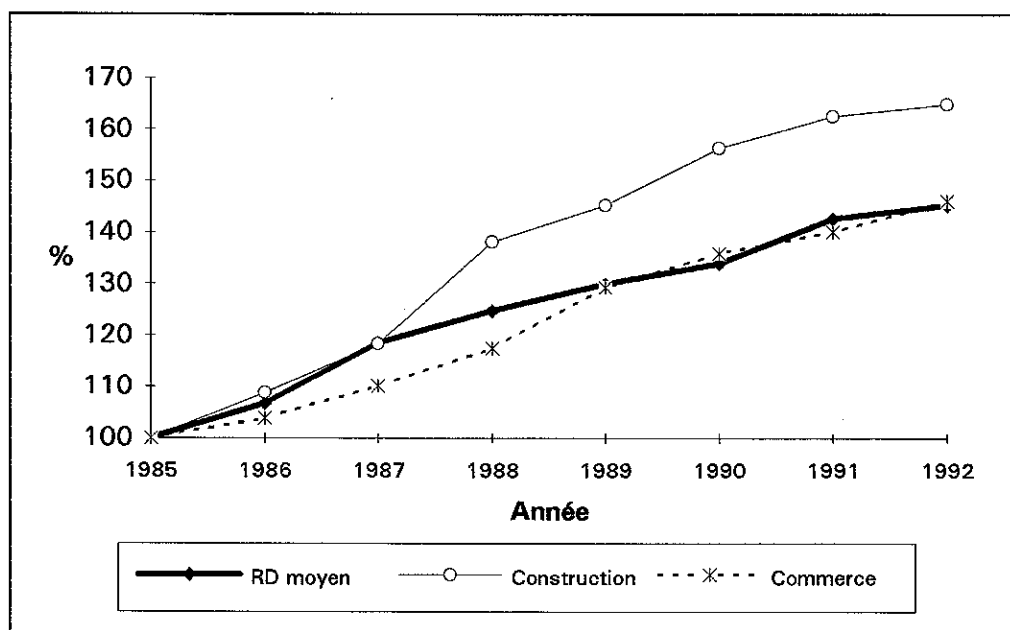
Evolution du RD des ménages et des importations



Sources : PSELL-CEPS/Instead - STATEC

Graphique 2.4

Evolution du RD des ménages et de la valeur ajoutée en volume dans la construction et le commerce



Sources : PSELL-CEPS/Instead - STATEC

3. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU REVENU DES MENAGES : 1985 -1992

L'augmentation importante du revenu disponible entre 1985 et 1992 (+ 45.2%) s'inscrit dans un contexte économique particulier, brièvement décrit au point précédent. On s'est ainsi rendu compte que la conjoncture économique favorable a défini, globalement, l'allure du revenu des ménages au cours de la plus grande partie de cette période. Ceci ne nous apprend cependant rien sur les modalités concrètes selon lesquelles s'est opérée cette progression au niveau des ménages eux-mêmes. On peut évidemment soupçonner que cette dernière résulte de l'effet combiné de nombreux facteurs vu que le revenu disponible est lui-même composé de multiples ressources.

- Mais, justement, les différentes ressources financières des ménages ont-elles toutes contribué, au même degré, à cette progression du Revenu disponible?

Tableau 3.1 :

**Evolution des principaux postes constituant le revenu disponible des ménages
(par mois, en francs 1985)**

Types de revenus	Année		Ecart (%)
	1985	1992	<u>1985-1992</u>
1.Revenus primaires	51 671	72 255	+39.8
1.1 revenus du travail	49 441	67 386	+36.3
1.2 revenus du capital	2 230	4 869	+118.3
2.Revenus de la redistribution publique	17 415	28 081	+61.2
R.D.Ensemble des ménages	69 086	100 336	+45.2

Le tableau 3.1 fournit les principaux éléments nécessaires pour répondre à cette question.

- Dans leur ensemble, les revenus du travail ont augmenté de 36.3% en huit ans (cette augmentation correspond, à un point près, à celle observée pour le P.I.B. entre 1985 et 1992: +37.6%).
- En 1992, les revenus du capital perçus par les ménages s'élevaient à près de 5000 frs./mois, en moyenne; ce montant, qui a plus que doublé au cours de la période de référence, traduit une modification importante du comportement de nombreux ménages, induite - sans aucun doute - par la croissance soutenue à la fin des années 80
- L'addition de ces deux sources de revenus forme les revenus primaires qui ont progressé de 40%.

3. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU REVENU DES MENAGES : 1985 -1992

- Cette progression, déjà appréciable des revenus primaires, est toutefois nettement dépassée par celle des transferts sociaux qui ont augmenté de 61% entre 1985 et 1992.

Cet envol des revenus de la Protection sociale reflète bien les ajustements et réformes mis en application, en ce domaine, durant la législature écoulée. Mais cette progression, surprenante a priori, correspond aussi à un phénomène naturel attendu : celui du vieillissement de notre population au sein de laquelle l'effectif des pensionnés augmente régulièrement.

La série d'indicateurs présentée dans le tableau 3.2 complète et confirme les diverses tendances déjà mentionnées en matière d'évolution du revenu et de la composition de celui-ci. On s'aperçoit ainsi que la part des transferts sociaux au sein de la somme totale des revenus perçus par les ménages gagne près de trois points.

Au niveau du budget des ménages, les proportions moyennes des différents composants du revenu ont donc évolué dans un sens précis entre 1985 et 1992:

- les pertes enregistrées par les revenus du travail (-5.2 points) ont été principalement compensées par les transferts sociaux (+4.1 points) et, secondairement, par les revenus du Capital (+ 1.1 point).

Tableau 3.2 :

Evolution de la composition du Revenu disponible

	Année	
	1985	1992
% de l'ensemble des transferts sociaux dans la somme totale des revenus perçus par les ménages	25.2	28.0
Proportion moyenne de chaque poste de revenu dans le R.D. (moyenne du rapport calculé au sein de chaque ménage)		
a. Revenus du travail/R.D.	62.9	57.7
b. Revenus du Capital/R.D.	2.9	4.0
c. Transferts sociaux/R.D.	34.2	38.3

Une approche complémentaire menée auprès des seuls ménages bénéficiaires soit de revenus du travail, soit de transferts sociaux apporte quelques précisions supplémentaires à propos des tendances qui viennent d'être dégagées.

Dans un premier temps, une nouvelle comparaison entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg montre que la progression des revenus du travail a été pratiquement quatre fois plus importante pour les ménages concernés¹ dans notre pays (cf. tableau 3.3).

¹ C'est-à-dire les ménages bénéficiaires de revenus du travail.

3. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU REVENU DES MENAGES : 1985 -1992

La même tendance peut être ensuite observée pour les revenus de la Protection sociale: ceux-ci ont augmenté de 15% en Belgique contre 50% au Luxembourg. En Belgique, cette évolution reflète en grande partie celle des indemnités de chômage dans le R.D. des ménages.

L'explication est évidemment différente au Luxembourg (voir supra), où l'on relèvera les points suivants :

1. La proportion des ménages bénéficiaires de revenus du travail est pratiquement équivalente au début et en fin de période (72.2% contre 71.3%); et, dans ces ménages, la part des revenus du travail dans le R.D. a perdu 6 points alors que celle des transferts sociaux en gagnait cinq.
2. La proportion de ménages bénéficiaires de transferts sociaux a, en revanche, augmenté de cinq points (76.6% contre 82.1%); dans ces ménages, la contribution des transferts sociaux au R.D. s'est élevée de deux points entre 1985 et 1992 (tandis que celle des revenus du travail diminuait de 3.4 points).

Tableau 3.3 :

Evolution des revenus du travail et de la Protection sociale dans les ménages bénéficiaires.
Comparaison : Belgique - Luxembourg (par mois, en francs 1992)

1. Ménages bénéficiaires des revenus du travail						
	Belgique		Luxembourg			
Année	Montant moyen	%	Montant moyen	%	Part des revenus	
					du travail dans R.D.	de la prot. soc. dans R.D.
1985	62 300	100.0	79 487	100.0	87.0	11.3
1992	69 000	110.7	109 634	137.5	81.0	16.3
2. Ménages bénéficiaires des revenus de la protection sociale						
	Belgique		Luxembourg			
Année	Montant moyen	%	Montant moyen	%	Part des revenus	
					du travail dans R.D.	de la prot. soc. dans R.D.
1985	21 900	100.0	26 370	100.0	52.4	44.6
1992	25 200	115.1	39 702	150.5	49.0	46.7

Sources : PSELL-CEPS/Instead ; C.S.B., Antwerpen

3. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU REVENU DES MENAGES : 1985 -1992

Tableau 3.4:

**Evolution des proportions de ménages bénéficiaires de revenus du travail/
de la protection sociale - (G.D.Luxembourg; source PSELL-CEPS/Instead)**

% de ménages bénéficiaires de revenus	Année	
	1985	1992
a. du travail	72.2	71.3
b. des transferts sociaux	76.6	82.1

L'évolution du revenu dans les ménages d'actifs et de personnes âgées

La progression de la part des transferts sociaux dans le revenu des ménages constitue un fait indéniable.

Ce mouvement ne survient évidemment pas par hasard et n'est pas non plus spécifique à notre pays. Dans la plupart des pays européens, il résulte principalement de l'effet combiné du chômage et du vieillissement des populations. Pour le Luxembourg, seul ce dernier élément doit être retenu.

Les glissements observés entre 1985 et 1992 à propos de l'âge des chefs de ménage illustrent bien l'acuité de ce phénomène lié au vieillissement démographique. De ce point de vue, le Luxembourg devançait déjà la Belgique en 1985 puisqu'on y relevait 23.3% de ménages ayant à leur tête une personne âgée² (contre 22.4%, en Belgique).

L'importance relative de ces ménages s'est ensuite accentuée au sein de la population totale; entre 1985 et 1992, la proportion de ménages âgés progressait de 3.3 points au Luxembourg (contre 2.5 points en Belgique : cf. **tableau 3.5**).

Tableau 3.5:

Proportions de ménages d'actifs et de ménages âgés

Types de ménages	Belgique		Luxembourg	
	1985	1992	1985	1992
	%	%	%	%
1. Chef de ménage: âgé	22.4	24.9	23.3	26.6
2. Chef de ménage: âge actif	77.6	75.1	76.7	73.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : PSELL - CEPS/Instead ; CSB, Antwerpen

² A des fins de comparaison avec les résultats belges présentés ici, une personne âgée est définie comme suit :
- homme : 65 ans et plus ; - femme : 60 ans et plus.

3. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU REVENU DES MENAGES : 1985 -1992

Le redéploiement de la population des ménages en faveur des plus âgés d'entre eux constitue donc un autre fait indéniable tout comme la corrélation entre la progression des transferts sociaux au sein du revenu et celle des effectifs de ménages âgés.

Dans la plupart des pays, la combinaison de ces divers éléments induit une stagnation, sinon une régression du revenu des ménages. Au Luxembourg, où nous avons observé une forte augmentation du revenu disponible, mais aussi des transferts sociaux, il semblerait que l'on assiste à un phénomène de nature différente.

Tableau 3.6 :

Evolution du Revenu disponible moyen dans les ménages dont le C.M. est une personne d'âge actif ou une personne âgée - (Francs de 1992)

Type de ménage	Revenu disponible mensuel moyen - (francs 1992)					
	Belgique			Luxembourg		
	1985	1992	Ecart	1985	1992	Ecart
1. C.M. = pers. âgée	41 100	46 400	+ 13.2%	52 937	87 170	+ 64.7%
2. C.M. = pers. âge actif	69 400	77 900	+ 12.2%	88 409	126 972	+ 43.6%

Sources : PSELL-CEPS/Instead; C.S.B. Antwerpen

La confrontation entre les ménages actifs et âgés, en Belgique et au Luxembourg, permet de vérifier cette hypothèse.

De cette confrontation, il ressort clairement que les revenus de ces deux catégories de ménages n'ont pas évolué de la même façon, dans les deux pays.

- En Belgique, on enregistre une augmentation modérée et équivalente du R.D. dans ces deux catégories de ménages (+12% pour les ménages d'actifs et +13% pour les âgés).
- Le contraste est frappant lorsqu'on examine ensuite l'intensité de la progression des revenus au Luxembourg; mais on retiendra surtout que les ménages âgés ont connu, chez nous, une augmentation de 65% de leur revenu moyen, soit un gain supérieur de 21 points à celui mesuré dans les ménages d'actifs, entre 1985 et 1992.

Comme l'indique le tableau 3.7, ce mouvement a fortement rapproché le revenu disponible moyen des ménages âgés de celui des ménages d'actifs, en 1992.

Mais ce ne fut pas le cas en Belgique où l'écart de revenu entre ces deux types de ménages est demeuré stable au cours de la période examinée.

3. EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU REVENU DES MENAGES : 1985 -1992

Tableau 3.7 :

Rapport entre le Revenu disponible moyen des ménages âgés et celui des ménages d'actifs

Belgique		Luxembourg	
%		%	
1985	1992	1985	1992
59.1	59.6	59.9	68.7

Sources : PSELL-CEPS/Instead; C.S.B. Antwerpen

Au Luxembourg, l'examen de cette évolution différenciée selon le sexe du Chef de ménage met en évidence des résultats encore plus étonnants :

- dans les ménages âgés ayant à leur tête un homme, le revenu disponible moyen a progressé de 72% entre 1985 et 1992 et représentait 83% de celui de leurs homologues actifs, en 1992 (cf. tableau 3.8).

Tableau 3.8 :

Evolution du Revenu disponible selon le type de ménages et le sexe du Chef de ménage

Type de ménages	Ecart: 1992-1985	Rapport entre RD des ménages âgés et actifs		Proportions dans l'ensemble des ménages	
	%	%		%	
		1985	1992	1985	1992
1.C.M. = pers. âgée					
1.1. homme	+72.1	69.5	83.0	10.6	13.2
1.2. femme	+47.6	64.9	66.4	12.7	13.4
2.C.M. = pers. âge actif					
2.1. homme	+44.1	-	-	67.5	63.6
2.2. femme	+44.2	-	-	9.2	9.8

Sources : PSELL-CEPS/Instead

4. LA DISPERSION DU REVENU DISPONIBLE ENTRE LES MENAGES

Les comparaisons entre montants moyens du revenu auxquelles nous avons procédé jusqu'à présent constituent une approche commode, mais fortement simplifiée de la situation pécuniaire des ménages. Les valeurs moyennes utilisées sont, en effet, très pratiques si l'on souhaite fournir une représentation synthétique de l'information. Mais elles peuvent aussi occulter la diversité des positions que l'on peut observer entre les ménages à cet égard. Or, justement, les revenus appartiennent à un domaine où l'on enregistre une très grande dispersion entre les ménages.

Déciles du revenu :

Lorsque les ménages sont rangés par ordre de revenu croissant, il est possible de partager l'ensemble des ménages en classes égales. Dans le panel "Liewen zu Lëtzebuerg", dix classes égales ont été définies à partir du classement des ménages organisé selon le Revenu disponible. Chaque classe comprend ainsi 10% de cet ensemble. Ces classes sont appelées déciles. Le premier décile comprend ainsi les 10% des ménages dont le revenu est le plus bas ; le dixième décile est constitué par les 10% des ménages dont le revenu est le plus élevé.

L'approche s'appuyant sur les déciles des ménages ordonnés en fonction de la hauteur du revenu corrige cette illusion d'homogénéité que tend à imposer le recours à des montants moyens du revenu, calculés pour l'ensemble ou une fraction importante de l'échantillon étudié.

Chaque décile regroupe un effectif identique d'observations (10% de l'échantillon). Si le revenu était distribué de façon égalitaire entre tous les ménages, chaque décile devrait alors percevoir l'équivalent d'un dixième de la somme totale des revenus versés aux ménages. Cette vision égalitaire ne correspond évidemment pas à la réalité observée.

La lecture du tableau 4.1 permet d'estimer rapidement la distance qui sépare cette vision égalitaire et la situation observée concrètement :

- Les premiers déciles, formés des ménages les moins aisés, sont loin de récolter chacun 10% de la somme totale des revenus; en fait, ils en perçoivent nettement moins : la moitié des ménages, moins favorisée du point de vue du Revenu disponible (déciles nos. 1 à 5) dispose de moins de 30% de l'ensemble des revenus.
- A l'inverse, on note une concentration importante des revenus dans les déciles supérieurs (nos. 6 à 10) qui se partagent 70% de la somme des revenus; le dixième décile perçoit ainsi, à lui seul, plus de 22% du revenu total, c'est-à-dire: 7.3 fois plus que les ménages du premier décile, en 1992.

Par ailleurs, il apparaît que cette répartition inégale des revenus entre déciles s'est légèrement aggravée entre 1985 et 1992 (la même tendance s'est manifestée aussi en Belgique).

L'examen du revenu moyen par décile fournit une autre approche de la dispersion des revenus entre les ménages (cf. tableau 4.2) :

- en 1992, les ménages du premier décile disposaient, en moyenne, d'un revenu mensuel équivalent à 36920 frs. contre 269149 frs. pour les ménages appartenant au dixième décile.

4. LA DISPERSION DU REVENU DISPONIBLE ENTRE LES MENAGES

Cet écart entre les deux déciles extrêmes peut sembler, a priori, surprenant. En fait, cette situation n'est pas exceptionnelle; en Belgique, par exemple, on enregistre un écart de même ampleur entre les revenus moyens des déciles extrêmes (le revenu moyen du 10ème décile y est, comme au Luxembourg, 7 fois plus élevé que celui du premier décile).

Tableau 4.1 :

Répartition de la somme totale des revenus perçus par les ménages, par décile

Déciles selon le revenu disponible	Somme totale des revenus (Luxembourg)		Belgique	Somme totale des revenus (Luxembourg)	
	1985	1992	1992	1985	1992
	%	%	%	% cumulés	
1	3.15	3.17	3.1	3.15	3.17
2	4.85	4.76	4.7	8.00	7.93
3	6.15	5.90	5.8	14.15	13.83
4	7.26	6.95	7.1	21.41	20.78
5	8.41	8.04	8.4	29.82	28.82
6	9.55	9.27	9.8	39.37	38.09
7	10.87	10.74	11.2	50.24	48.83
8	12.52	12.70	12.7	62.76	61.53
9	15.13	15.33	15.2	77.89	76.86
10	22.11	23.14	21.9	100.00	100.00
Ensemble des ménages	100.00	100.00	100.0		

Sources : PSELL-CEPS/Insteaad; CSB, Antwerpen

Tableau 4.2 :

Montant moyen du revenus disponible mensuel au sein de chaque décile de ménages
(en francs)

Déciles	Belgique [1992]	Luxembourg [1992]	Ecart Luxembourg - Belgique	Progression du RD moyen: 1985-1992 (1985 = 100)	
				Belgique	Luxembourg
1	21 800	36 920	15 120	+2.3	+45.8
2	32 700	55 547	22 847	+5.1	+42.5
3	40 900	68 898	27 998	+6.8	+39.6
4	50 100	80 687	30 587	+9.4	+38.4
5	59 100	93 267	34 167	+10.1	+39.4
6	68 900	107 949	39 049	+11.7	+41.1
7	78 400	125 356	46 956	+10.4	+44.1
8	89 200	147 342	58 142	+10.5	+46.4
9	106 600	178 353	71 753	+12.1	+47.4
10	153 200	269 149	115 949	+15.8	+52.2
Ensemble des ménages	70 100	116 386	46 286	+11.1	+45.2

Sources : PSELL-CEPS/Insteaad; CSB, Antwerpen

5. LE MODE OPERATOIRE DE LA CROISSANCE DU REVENU

Une dernière question doit, enfin, être abordée dans le cadre de la forte progression du Revenu disponible moyen au Luxembourg :

Tous les ménages ont-ils participé à ce mouvement, quel que soit le niveau de leurs ressources ?

Par exemple, les ménages aisés sont-ils les seuls à avoir profité de cette croissance ? Ou, en d'autres termes, comment la distribution des revenus a-t-elle évolué entre 1985 et 1992 ?

Le processus est différent dans les deux pays examinés. Ainsi, en Belgique, on assiste, entre 1985 et 1992, à une augmentation du revenu selon la hiérarchie établie par les déciles de ménages : les gains de revenu sont, en moyenne, infimes dans les déciles inférieurs mais deviennent plus importants à mesure que l'on se rapproche du sommet de la pyramide des revenus; les ménages belges du dixième décile ont, par exemple, bénéficié d'un gain relatif sept fois plus important que ceux appartenant au premier décile (cf. tableau 4.2).

Le scénario est différent au Luxembourg. L'évolution du Revenu disponible moyen par décile adopte, chez nous, un tracé en forme de U :

- C'est dans le premier décile et les déciles supérieurs (nos. 8, 9 et 10) que les gains de revenus ont été les plus élevés durant la période étudiée.
- Le premier décile a, de la sorte, connu un taux de progression de son revenu moyen 20 fois plus important que son homologue belge (cf. les deux dernières colonnes du tableau 4.2).

D'une manière générale, on pourrait ajouter que la progression du revenu procède selon un mode plus discriminatoire en Belgique qu'au Luxembourg où les 20% de ménages les moins fortunés ont davantage profité de la croissance.

L'étude de la progression du revenu au sein de chaque décile permet aussi d'élucider une autre question importante concernant le mécanisme qui est à la base de la dynamique très particulière des revenus au Luxembourg.

On ne peut, en effet, imaginer que la croissance importante du revenu enregistrée durant la période 1985-1992 (+ 45%) se soit produite par hasard et ce, d'autant plus que les différents niveaux de revenus ont réagi de manière plutôt homogène à ce phénomène ainsi que nous venons de le découvrir pour le Luxembourg.

A partir du graphique suivant (graphique 5.1), on entrevoit déjà, intuitivement, quel fut le processus à l'origine de cette progression surprenante du revenu. Ce graphique met en évidence un équilibre subtil entre les gains observés pour les revenus primaires et pour les revenus de transferts entre 1985 et 1992.

Dans chaque décile où les revenus primaires ont peu progressé (par rapport à la moyenne), les revenus de transferts ont connu une augmentation fort importante (cf. déciles nos. 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 9). A l'inverse, les gains en revenus de transferts furent plus faibles chaque fois que les revenus primaires augmentaient de façon substantielle

5. LE MODE OPERATOIRE DE LA CROISSANCE DU REVENU

(déciles nos. 2 et 6). Le dixième décile échappe à cette règle puisqu'on y enregistre une hausse importante et simultanée des revenus primaires et de transferts.

Selon ces observations, il est indéniable que les transferts sociaux ont soutenu, en grande partie, la croissance des revenus. **Les revenus de transfert ont, en effet, pris le relais des revenus primaires chaque fois que la progression de ces derniers marquait le pas.**

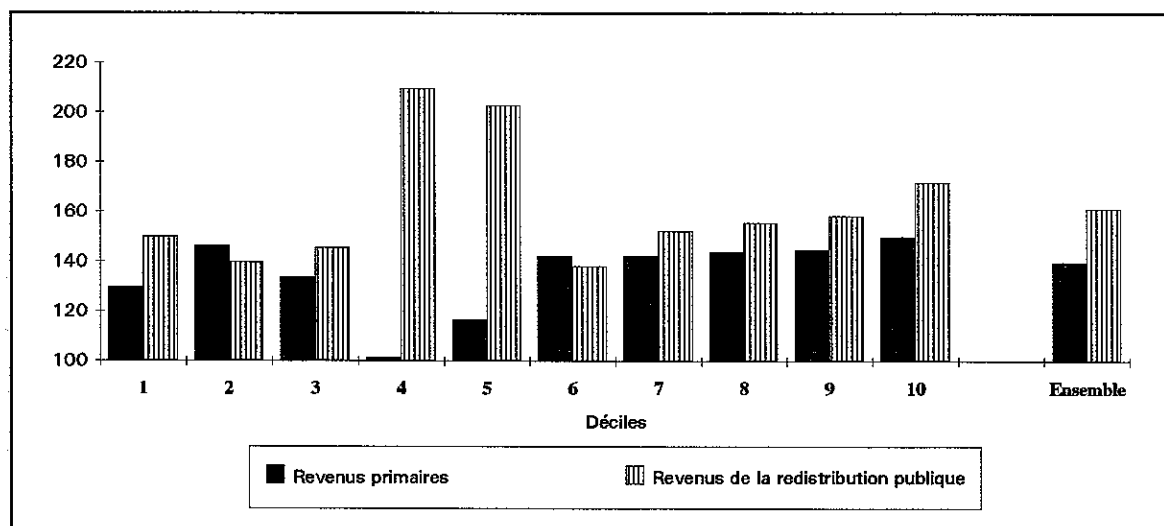
Le même mécanisme peut être relevé lorsque l'on examine l'évolution des revenus du travail et de transferts pour les **seuls ménages bénéficiaires** de ces revenus, dans notre pays et en Belgique. Pour celle-ci, l'amplitude des mouvements est toutefois moins spectaculaire qu'au Luxembourg.

A noter, enfin, la nette détérioration des revenus du travail dans le premier décile de ménages belges, à peine compensée par les revenus de transferts (qui gagnent 7.5%).

Graphique 5.1 :

Progression des revenus primaires et des revenus de la redistribution publique, par décile au Luxembourg.

Ensemble des ménages : 1985-1992 (1985 = 100)



Source: PSELL - CEPS/Instead

La composition socio-démographique des déciles varie entre 1985 et 1992

La forte augmentation que l'on enregistre, en moyenne, pour les revenus de la Protection sociale reflète surtout le vieillissement progressif de la population. Ce fait a déjà été signalé. Mais les derniers résultats commentés nécessitent qu'un tel phénomène soit à nouveau évoqué ainsi que d'autres susceptibles d'éclairer l'évolution des revenus au cours de la période analysée comme, par exemple :

- la réduction de la taille des ménages, elle-même associée à une diminution du nombre d'enfants à charge.

5. LE MODE OPERATOIRE DE LA CROISSANCE DU REVENU

Tableau 5.1 :

Progression des revenus du travail et des revenus de la redistribution publique,
par décile du R.D.: 1985-1992 - (1985 = 100)
(Uniquement pour les ménages bénéficiaires)

Déciles de ménage	Belgique		Luxembourg	
	Progression des revenus		Progression des revenus	
	du travail	de la redistribution publique	du travail	de la redistribution publique
1	93.7	107.5	118.2	137.9
2	111.2	108.8	138.2	133.3
3	107.5	106.6	125.8	137.6
4	104.1	133.1	130.6	189.9
5	109.0	135.7	123.7	199.1
6	111.1	100.0	132.5	131.5
7	110.9	100.5	138.1	134.7
8	106.1	121.1	134.7	143.0
9	111.3	120.8	140.2	147.6
10	110.6	126.7	145.7	163.2
Ensemble	110.8	115.1	138.0	150.6

Sources: PSELL-CEPS/Insteaad; C.S.B., Antwerpen

La période d'observation est, certes, trop courte pour que l'on puisse repérer des changements en profondeur au niveau des caractéristiques des ménages; au cours de ces huit années, certaines tendances ressortent néanmoins. On s'aperçoit ainsi que des glissements se sont déjà produits dans la composition de plusieurs déciles (voir tableau suivant) et expliquent une large part de la progression différentielle entre les revenus primaires et les transferts sociaux.

Dans ce contexte, il convient sans doute de souligner un aspect de cette étude qui est bien illustré par le tableau 5.2 :

- la comparaison entre les déciles de ménages établis en 1985 et 1992 met en relation des groupes qui occupent des positions similaires sur l'échelle des revenus;
- mais ces groupes ne sont pas nécessairement formés de ménages identiques ou marqués par les mêmes caractéristiques aux deux moments où ils sont comparés¹.

¹ Cet aspect lié à l'évolution des ménages au sein des déciles durant la période 1985-1992 sera abordé dans un article ultérieur. Voir: Art. 9, *L'évolution du niveau de vie des personnes entre 1985 et 1992*.

5. LE MODE OPERATOIRE DE LA CROISSANCE DU REVENU

La situation relevée dans le quatrième décile illustre parfaitement les conditions selon lesquelles pareille comparaison opère. Dans ce quatrième décile, les revenus primaires n'ont pas, en moyenne, progressé entre 1985 et 1992. Les revenus de la Protection sociale y ont, en revanche, doublé.

L'examen de l'évolution des caractéristiques des ménages appartenant à ce décile permet de comprendre celle qui a été enregistrée pour ces deux catégories de revenus. Dans le quatrième décile, on peut en effet repérer les tendances suivantes:

- une réduction de la taille des ménages;
- une modification de la composition de ceux-ci où le nombre de personnes en âge d'activité diminue alors que celui des personnes âgées s'élève; cette tendance est aussi confirmée par la baisse sensible des membres qui, dans les ménages de ce décile, disposent d'un emploi;
- enfin, des femmes y étaient chefs de ménage dans 23.4% des cas, en 1985, contre 14.3% en 1992.

Ce dernier élément éclaire bien la forte progression des revenus de la Protection sociale dans ce quatrième décile qui comprend désormais moins de veuves (bénéficiant d'une pension de survie) et plus souvent des cas de couples âgés et disposant donc d'une pension de vieillesse à taux plein.

Tableau 5.2 :

Evolution de certaines caractéristiques socio-démographiques des ménages,
par décile selon le Revenu disponible : 1985 - 1992

Déciles selon le R.D.	Taille moyenne des ménages		Nombre d'enfants à charge		Nombre pers.âgées en âge d'activité		Nombre personnes 65 ans et plus		Total de pers.ayant des revenus personnels		Nombre pers.ayant un emploi		% de ménages où le C.M.est une femme	
	1985	1992	1985	1992	1985	1992	1985	1992	1985	1992	1985	1992	1985	1992
1	1.30	1.27	0.08	0.07	0.54	0.47	0.67	0.73	1.03	1.00	0.17	0.15	67.7	70.6
2	1.67	1.61	0.17	0.22	0.91	0.96	0.59	0.43	1.11	1.05	0.43	0.41	40.2	44.7
3	2.22	2.05	0.57	0.41	1.26	1.23	0.40	0.42	1.10	1.12	0.57	0.54	23.3	27.9
4	2.45	2.35	0.63	0.56	1.51	1.33	0.32	0.46	1.24	1.15	0.80	0.58	23.4	14.3
5	2.80	2.65	0.88	0.65	1.68	1.66	0.24	0.33	1.45	1.38	1.06	0.89	14.3	13.9
6	2.85	3.00	0.85	0.89	1.80	1.76	0.20	0.35	1.53	1.48	1.09	1.15	19.9	18.1
7	3.16	3.30	0.88	1.04	2.13	2.09	0.16	0.17	1.71	1.63	1.34	1.40	7.3	13.4
8	3.28	3.29	0.95	0.89	2.15	2.09	0.18	0.32	1.78	1.83	1.37	1.42	10.2	8.3
9	3.71	3.44	1.06	0.81	2.39	2.39	0.26	0.24	2.19	2.05	1.62	1.62	7.9	11.7
10	4.01	3.72	1.19	0.86	2.63	2.60	0.19	0.26	2.40	2.43	2.01	2.09	5.8	9.0
Ens. des ménages	2.75	2.67	0.73	0.64	1.70	1.66	0.32	0.37	1.55	1.51	1.05	1.03	22.0	23.2

Sources: PSELL-CEPS/Instead; C.S.B., Antwerpen

6. LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES

La mesure du revenu disponible (R.D.) utilisée dans les articles précédents a permis de décrire le mode de répartition de l'ensemble des revenus perçus par les ménages. Cette première mesure présente un caractère général et convient surtout pour cerner l'importance des ressources dont disposent, au total, les membres des ménages.

Cette dernière perspective attire cependant l'attention sur les limites d'une telle mesure; celle-ci ne nous apprend rien à propos du résultat du partage de ces ressources entre les différentes personnes qui appartiennent à un même ménage. La mesure du revenu disponible place, en effet, sur pied d'égalité les ménages de différentes tailles qui perçoivent un revenu identique. Or, chacun sait qu'une famille nombreuse ne dispose pas, à revenu égal, d'un niveau de vie identique à celui d'une personne vivant seule. L'estimation du niveau de vie ou de bien-être économique des ménages atténue les effets de cette confusion entretenue par la mesure du revenu disponible (R.D.).

Pour cette approche du niveau de vie, le revenu disponible (R.D.) est divisé par le nombre d'unités de consommation (U.C.) recensées dans chaque ménage (cf. encadré).

Calcul du nombre d'U.C. par ménage

0.3 = part fixe
0.7 = chaque adulte
0.5 = chaque enfant à charge

Le premier résultat de cette nouvelle approche selon le niveau de vie (R.D./U.C.) met en évidence une répartition un peu moins inégale du revenu. Cet effet apparaît bien lorsque l'on compare directement la somme totale des revenus perçus par les ménages, en 1992, en fonction des déciles construits sur base :

du revenu disponible (R.D.)

et du revenu disponible par unité de consommation (R.D./U.C.).

Tableau 6.1:

Répartition de la somme totale des revenus perçus par les ménages entre les déciles en 1992
(selon R.D. et R.D./U.C.)

Déciles selon R.D.	Part des revenus %		Déciles selon R.D./U.C.
1	3.17	5.48	1
2	4.76	6.08	2
3	5.90	6.48	3
4	6.95	8.61	4
5	8.04	8.54	5
6	9.27	9.71	6
7	10.74	11.11	7
8	12.70	11.83	8
9	15.33	13.16	9
10	23.14	19.00	10
Ensemble des ménages	100.00	100.00	Ensemble des ménages
G i N i	0.31	0.21	

Source : PSELL/CEPS/Instead

6. LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES

Dans le premier cas, les cinq déciles supérieurs se partageaient 71 % des revenus; dans le second cas (R.D./U.C.), la moitié des ménages dont le niveau de vie est le plus élevé, ne récoltent plus que 64.8% du total (et le coefficient d'inégalité de Gini diminue de 0.31 à 0.21 ; la valeur '0' du coefficient de Gini correspond à une répartition complètement égalitaire des revenus).

La réorganisation résultant de l'approche selon le niveau de vie est encore plus perceptible aux extrémités de la distribution; ainsi, le dixième décile ne dispose plus de 23% mais de 19% du total.

Comme on vient de s'en rendre compte, la distribution des revenus peut être abordée de façon plus ou moins complexe selon l'objectif poursuivi :

- L'approche la plus élémentaire correspond à celle qui est limitée aux seules ressources individuelles (salaires, pensions, ...) ; elle présente toutefois des biais inévitables si l'on cherche à situer les personnes sur l'échelle des revenus ; en effet, le revenu disponible des ménages résulte, dans de nombreux cas, de l'apport de plusieurs membres ; il s'ensuit que deux personnes disposant d'un revenu individuel identique peuvent très bien appartenir à des ménages dont le revenu varie du simple au double, ou même au triple.
- Et le même raisonnement peut encore être tenu lorsque l'on passe du revenu disponible (R.D.) au niveau de vie des ménages (R.D./U.C.) ; dans ce dernier cas, on assiste - au sein des différents déciles - à un reclassement des ménages qui s'appuie sur la taille de ceux-ci :
 - les ménages de grande taille où figurent deux ou trois apporteurs de revenus, sont plus souvent localisés dans les déciles supérieurs, construits sur base du R.D. ;
 - par contre, les ménages de grande taille se retrouvent plus souvent dans les déciles inférieurs lorsque les ménages sont hiérarchisés en fonction de leur niveau de vie (R.D./U.C.) ; (cf. tableau 6.2).

Tableau 6.2 :

**Répartition de certaines caractéristiques des ménages par déciles en 1992
(selon R.D. et R.D./U.C.)**

Déciles	Taille moyenne des ménages		Nombre moyen d'U.C./ ménage		Nombre moyen d'apporteurs de revenus	
	Déciles selon RD	Déciles selon RD/UC	Déciles selon RD	Déciles selon RD/UC	Déciles selon RD	Déciles selon RD/UC
1	1.27	3.49	1.18	2.51	1.00	1.16
2	1.61	2.82	1.39	2.15	1.05	1.24
3	2.05	2.52	1.67	1.97	1.12	1.23
4	2.35	3.01	1.86	2.29	1.15	1.51
5	2.65	2.56	2.05	2.02	1.38	1.49
6	3.00	2.60	2.27	2.05	1.48	1.60
7	3.30	2.67	2.46	2.10	1.63	1.68
8	3.29	2.50	2.49	1.98	1.83	1.75
9	3.44	2.37	2.59	1.92	2.05	1.79
10	3.72	2.15	2.80	1.77	2.43	1.68
Ens. des ménages	2.67	2.67	2.07	2.07	1.51	1.51

Source : PSELL - CEPS/Insead

6. LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES

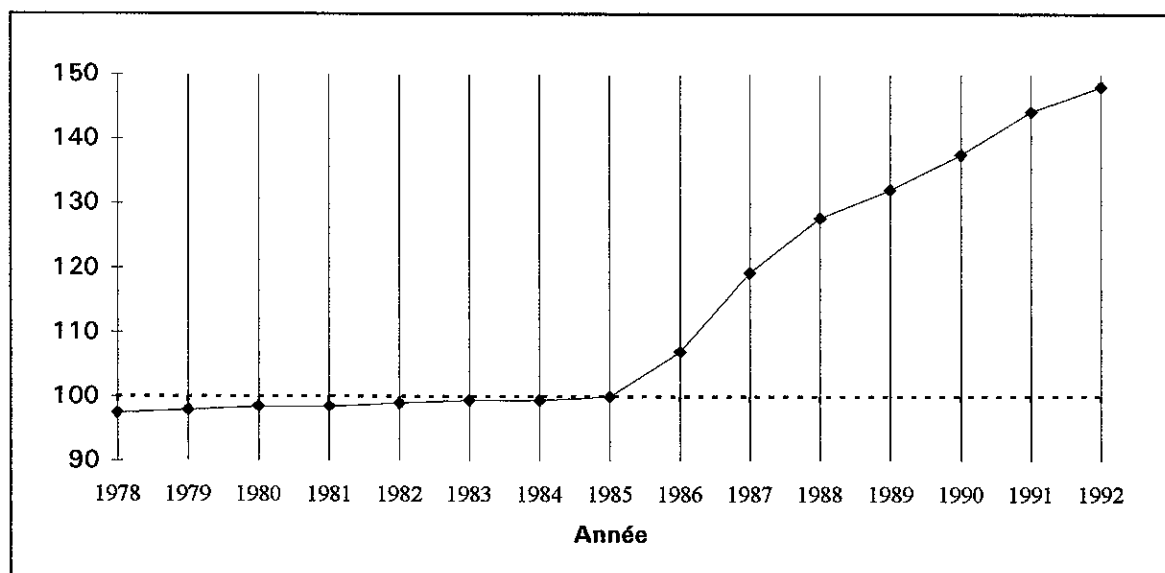
Evolution du niveau de vie des ménages

Le niveau de vie des ménages a connu une progression remarquable entre 1978 et 1992; en francs courants, le R.D./U.C. a été multiplié par 2.7 au cours de cette période (par 1.7 entre 1985 et 1992).

Comme pour le revenu disponible, les gains en niveau de vie ont été principalement enregistrés entre 1985 et 1992 ; inflation déduite, le montant moyen du R.D./U.C a augmenté de 48% au cours de cette période (cf. graphique 6.1).

Graphique 6.1 :

Evolution du R.D./U.C. moyen des ménages
(Frs. 1985; 1985 = 100)



Source : 1978 = CES/GEPP ; PSELL - CEPS/Instead

Tableau 6.3 :

Revenu disponible par U.C. moyen des ménages

Année	Frs. courants par mois	Année	Frs. courants par mois
1978	21346	1986	36357
1979	22317	1987	40494
1980	23722	1988	43368
1981	25637	1989	46173
1982	28036	1990	50032
1983	30466	1991	54684
1984	32182	1992	58319
1985	33948		

Source : 1978 = CES/GEPP ; PSELL - CEPS/Instead

6. LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES

Evolution par catégories d'âges du Chef de Ménage (C.M.)

Cette progression moyenne du niveau de vie ne s'applique pas, bien sûr, uniformément à tous les ménages. De ce point de vue, l'âge du C.M. constitue un premier point de repère utile pour préciser comment la structure du niveau de vie a évolué.

On s'aperçoit ainsi que deux catégories de ménages ont connu une progression très importante de leur niveau de vie ; il s'agit de ceux dont le C.M. est âgé de 65 à 69 ans (+62.5%) et de 45 à 49 ans (+60.6%). Les ménages les plus jeunes (20-24 ans) et les plus âgés (80 ans et plus) sont, en revanche, ceux qui ont le moins participé à ce mouvement (40.5% et 36.2%).

La répartition observée en 1985 porte encore quelques traces de la période de la crise économique précédente : la distribution du niveau de vie y est, en effet, plus compacte qu'en 1992.

Tableau 6.4 :

Répartition du niveau de vie moyen selon l'âge du Chef de ménage, en 1985 et 1992
(Prix: 1985) (R.D./U.C. mensuel, en francs)

Age du Chef de ménage	Revenu disponible moyen par U.C.		Evolution 1985-1992 (1985=100)	Niveaux de vie en % du R.D./U.C. moyen	
	1985	1992		1985	1992
20 - 24 ans	32052	45028	+40.5	94.4	89.6
25 - 29 ans	35581	52152	+46.6	104.8	103.7
30 - 34 ans	36012	49731	+38.1	106.1	98.9
35 - 39 ans	32526	51712	+59.0	95.8	102.9
40 - 44 ans	34062	49041	+44.0	100.3	97.5
45 - 49 ans	33994	54593	+60.6	100.1	108.6
50 - 54 ans	35059	52101	+48.6	103.3	103.6
55 - 59 ans	35253	51466	+46.0	103.8	102.4
60 - 64 ans	34702	48616	+40.1	102.2	96.7
65 - 69 ans	30823	50071	+62.5	90.8	99.6
70 - 74 ans	32233	49136	+52.4	95.0	97.7
75 - 79 ans	32138	46526	+44.8	94.7	92.5
80 ans et plus	33674	45831	+36.1	99.2	91.2
Ensemble	33948	50277	+48.1	100.0	100.0
Revenu médian*	30157	44829	+48.6		

Source : PSELL - CEPS/Instead

* *Revenu médian*: valeur du revenu qui partage l'ensemble des ménages (rangés par ordre de revenu croissant) en deux parts d'effectifs égaux (50%). C'est donc aussi le revenu qui sépare le cinquième décile du sixième décile.

D'un autre côté, on assiste aussi à une certaine réorganisation de la hiérarchie existant entre les ménages :

6. LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES

- en 1985, les ménages dont le C.M. était âgé de 30 à 34 ans disposaient du niveau de bien-être économique le plus élevé ; ce n'est plus le cas en 1992, où ils sont remplacés par les ménages dont la personne de référence est âgée de 45 à 49 ans ;
- on notera encore que, suite à la forte progression de leur niveau de vie enregistrée entre 1985 et 1992, les ménages où le C.M. est âgé de 65 à 69 ans ont réduit l'écart qui les séparaient des autres ménages et disposent désormais d'un pouvoir d'achat équivalent à la moyenne de la population.

La répartition des niveaux de vie selon la taille des ménages

Ces changements observés en fonction de l'âge de la personne de référence sont associés à d'autres caractéristiques comme, par exemple, la composition des ménages. Dans cette perspective, il y a donc lieu d'examiner aussi la façon dont le niveau de vie fluctue au sein des ménages de différentes tailles.

Durant la période 1985-1992, les ménages composés d'une seule personne se sont progressivement imposés comme la norme en matière de niveau de vie.

En 1985, les ménages d'une et de deux personnes détenaient encore un niveau de pouvoir d'achat équivalent. Par la suite, cet écart entre les ménages d'une personne et les autres s'est creusé de façon quasi continue jusqu'en 1991 ; mais cet écart s'est réduit brutalement en 1992 où tous les autres ménages se sont rapprochés du niveau de vie des ménages d'une personne (à l'exception des ménages composés de six personnes et plus ; cf. tableau 6.5).

Il est difficile d'interpréter l'évolution du niveau de vie, année par année, dans la mesure où les hausses de revenu peuvent être décalées dans le temps pour l'un ou l'autre type de ménages. Cependant, l'observation rapportée à une période plus longue permet d'atténuer l'effet sporadique de tels mouvements et conduit à reconnaître deux tendances au terme d'un cycle de huit années :

- une certaine uniformisation du niveau de vie pour les ménages de petite taille (trois personnes ou moins) ;
- le maintien (sinon une accentuation) de l'écart entre ces premiers ménages et ceux de taille plus grande.

Ces quelques remarques s'appliquaient à l'évolution des positions qu'ont occupés les ménages de différentes tailles par rapport à ceux composés d'une seule personne.

Ces mouvements peuvent être ensuite mieux interprétés à la lumière de la progression suivie individuellement par chaque catégorie de ménages. En prenant ainsi comme référence le niveau de vie évalué en 1985, on découvre différents profils :

- les ménages de trois et cinq personnes sont ceux qui ont connu la progression la plus forte en matière de bien-être économique ;
- les ménages d'une personne ont suivi une forte progression jusqu'en 1991 mais leur niveau de vie a diminué au cours de l'année suivante ;
- dans les plus grands ménages (six personnes ou plus), le pouvoir d'achat poursuit une progression jusqu'en 1989 ; celle-ci est ensuite stoppée au cours des deux années suivantes et, en 1992, on enregistre même une forte réduction qui ramène le bien-être économique de ces ménages au niveau atteint en 1987.

6. LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES

Tableau 6.5:

Répartition du pouvoir d'achat selon la taille des ménages : 1985-1992
(R.D./U.C. des ménages d'une personne = 100)

	Niveau du pouvoir d'achat							
Taille du ménage	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
1 personne	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
2 personnes	100.9	97.7	90.0	94.9	90.0	91.4	90.3	98.4
3 personnes	90.1	88.9	85.8	86.9	86.4	84.3	90.4	96.4
4 personnes	80.1	76.9	71.7	74.5	72.9	73.7	74.6	76.9
5 personnes	75.4	75.8	67.3	72.4	70.1	71.9	73.3	82.1
6 personnes et plus	70.7	68.5	69.4	66.5	68.3	65.9	63.6	59.5

Source : PSELL-CEPS/Instead

Tableau 6.6:

Evolution du R.D./U.C. selon la taille des ménages : 1985-1992
(R.D./U.C. 1985 = 100; Prix 1985)

	Evolution du R.D./U.C.							
Taille du ménage	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
1 personne	100.0	108.9	127.7	132.5	140.1	145.3	151.0	147.1
2 personnes	100.0	105.4	114.0	124.6	125.0	131.7	135.2	143.4
3 personnes	100.0	108.8	123.1	129.2	136.0	137.6	153.3	159.3
4 personnes	100.0	104.5	114.2	123.2	127.5	133.7	140.6	141.2
5 personnes	100.0	109.5	114.0	127.2	130.4	138.7	146.9	160.3
6 personnes et plus	100.0	105.5	124.4	124.5	135.2	135.4	135.7	123.8
Ensemble	100.0	107.1	119.3	127.8	132.1	137.6	144.2	148.1

Source : PSELL-CEPS/Instead

Tableau 6.7:

Evolution du pouvoir d'achat des ménages : 1985-1992
(R.D./U.C. des ménages de 3 personnes = 100)

	Evolution du pouvoir d'achat							
Taille du ménage	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
1 personne	112.4	112.4	116.6	115.2	115.8	118.7	110.7	103.8
2 personnes	113.3	109.8	105.0	109.3	104.2	108.5	99.9	102.1
3 personnes	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
4 personnes	90.0	86.5	83.6	85.8	84.4	87.5	82.5	79.8
5 personnes	84.7	85.2	78.4	83.3	81.2	85.4	81.1	85.2
6 personnes et plus	79.5	77.0	80.3	76.6	79.0	78.2	70.4	61.8

Source : PSELL-CEPS/Instead

7. LE RÔLE DES REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE

Les transferts de revenus jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre système socio-économique dont ils tendent à réduire les inégalités et à assurer ainsi la cohésion.

De ce point de vue, on peut distinguer :

- d'un côté, les transferts négatifs (impôts directs et indirects) dont il est difficile d'apprécier l'effet égalisateur¹ ;
- et, de l'autre, les transferts positifs qui comprennent l'ensemble des pensions et prestations sociales versées aux personnes et aux ménages ainsi que diverses consommations de services collectifs.

Dans les développements qui suivent, on s'intéressera aux seuls transferts positifs de la redistribution publique, versés directement aux personnes et ménages².

Les revenus primaires exprimés par U.C.³ constituent le point de départ de cette évaluation. Ce faisant, on se place - en quelque sorte - dans la situation fictive où les ménages ne disposeraient d'autres revenus que ceux produits par le travail ou les biens mobiliers/immobiliers.

Le tableau suivant dresse le bilan de ce que serait la répartition des revenus de la population dans une telle hypothèse:

- au moins 30% des ménages seraient pratiquement sans ressource aucune;
- 50% se partageraient ainsi moins de 20% des revenus primaires;
- alors que l'autre moitié, plus favorisée, bénéficierait de plus de 80% de ces revenus primaires.

Un tel bilan reflète tout à fait la réalité dès lors que celle-ci n'est perçue que du seul point de vue des revenus primaires, à l'exclusion donc des transferts de la Protection sociale (cf. tableau 7.1, col.1). Un tel mode de répartition des revenus engendrerait évidemment une inégalité insupportable et le rôle de la redistribution opérée par la Protection sociale consiste justement à réduire cette inégalité.

L'effet égalisateur de cette redistribution est mis en évidence par la répartition des Pensions de vieillesse et des autres transferts de la Protection sociale: entre les déciles toujours hiérarchisés en fonction des revenus primaires (par U.C.).

1. Les informations sont, à cet égard, difficilement accessibles et, même dans l'hypothèse où elles le seraient au travers des statistiques fiscales - par exemple -, celles-ci ne couvriraient pas l'ensemble des ménages et fourniraient une évaluation fort approximative de l'inégalité des revenus.

2. en excluant donc les transferts négatifs et autres consommations collectives.

3. Unité de Consommation.

7. LE RÔLE DES REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE

Cette répartition est, elle aussi, inégale mais à l'avantage des déciles qui étaient oubliés dans la distribution des revenus primaires. Pour les Pensions de vieillesse (cf. col.2), les proportions sont quasi identiques à celles déjà observées pour les revenus primaires; leur destination est toutefois inversée:

- 80% des sommes versées au titre de Pensions de vieillesse parviennent, en effet, aux cinq premiers déciles (construits sur base des revenus primaires par U.C.);
- près de 20% vont aux cinq déciles supérieurs.

Tableau 7.1 : Répartition des revenus primaires, de Pensions de vieillesse et autres transferts de la Protection sociale: entre les déciles, selon les revenus primaires par U.C. (1992)

Déciles selon les revenus primaires/U.C.	Revenus primaires		Pensions de vieillesse		Autres transferts de la Protection sociale	
	col. 1 %		col. 2 %		col. 3 %	
1	0.0		19.0		16.7	
2	0.3	18.8	24.2	80.5	12.1	68.3
3	1.7		21.1		14.9	
4	7.3		8.2		14.1	
5	9.5		7.9		10.4	
6	11.2		6.9		8.6	
7	13.3	81.2	5.2	19.5	8.4	31.7
8	14.8		0.8		6.0	
9	17.8		4.9		3.5	
10	24.2		1.7		5.2	
Ensemble des ménages	100.0		100.0		100.0	

Source: PSELL - CEPS/Instead

La répartition des autres revenus de la P.S. (col.3) opère de façon similaire; la balance entre les déciles inférieurs et supérieurs est cependant un peu moins inégale et cela se comprend aisément dans la mesure où l'on considère les éléments suivants:

- + une partie de ces transferts correspond à des prestations familiales destinées à des ménages d'actifs, concentrés ici dans les déciles supérieurs;
- + parmi ces ménages d'actifs, certains peuvent aussi accueillir des personnes bénéficiaires de pensions de survie (ou d'une autre prestation).

L'insécurité pécuniaire est donc progressivement corrigée par l'addition de pensions de vieillesse et d'autres transferts sociaux aux revenus primaires (ceux-ci étant éventuellement égaux à zéro).

7. LE RÔLE DES REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE

Tableau 7.2 : Evolution de la répartition des revenus par déciles selon :

1. les revenus primaires par U.C.
 2. les revenus initiaux par U.C. (revenus primaires + pensions de vieillesse)
 3. les revenus disponibles par U.C. (revenus primaires + ensemble des revenus de la redistribution publique)
- (Année 1992)

Déciles de ménages	Répartition de la somme des revenus		
	1	2	3
	Revenus primaires (déciles: rev.prim./UC)	Revenus initiaux (déciles: rev.initiaux/UC)	Revenu disponible (déciles: RD/UC)
	%	%	Répartition finale %
1	0.00	0.36	5.48
2	0.33	5.35	6.08
3	1.74	6.43	6.48
4	7.28	7.73	8.63
5	9.51	9.05	8.54
6	11.23	10.81	9.71
7	13.34	11.19	11.11
8	14.79	13.04	11.83
9	17.83	15.06	13.16
10	24.24	20.98	19.01
Ensemble des ménages	100.00	100.00	100.00
Coefficient de GiNi	0.49	0.35	0.21

Source: PSELL - CEPS/Insteat

Note de lecture du tableau 7.2 :

- l'ordre des ménages est différent dans chaque colonne
- les ménages du premier décile selon les revenus primaires/U.C. ne sont pas par exemple, tous identiques à ceux du premier décile selon le R.D./U.C. (à propos des mouvements observés entre le décalage de départ (revenus primaires/U.C.) et final (R.D./U.C.) : voir le tableau 7.3).

Tableau 7.3 : Effet des revenus de la Protection sociale :
Evolution de la position des ménages au sein des déciles selon
les revenus primaires/U.C. et les revenus disponibles/U.C.

Comparaison après intervention des revenus de la Protection sociale	Bilan 1985	Bilan 1992
	%	%
1) Même position	18.1	21.9
2) ↓ 1,2,3 déciles	54.3	46.5
3) ↑ 1,2,3 déciles	27.6	31.6
	100.0	100.0

Source: PSELL - CEPS/Insteat

7. LE RÔLE DES REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE

Tableau 7.4: Décomposition du revenu au sein des déciles construits selon les revenus primaires par U.C. - (Montants moyens mensuels; prix 1992)

Déciles selon revenus primaires/ U.C.	Revenus primaires	Pensions de vieillesse	Autres transferts de la Protection sociale dont			Revenu disponible moyen
			au total	Prestations familiales	autres* transferts	
1	0	34644	24154	423	23731	58798
2	286	44168	17429	241	17188	61879
3	14615	38502	21518	2305	19212	74635
4	60829	14895	20177	7675	12502	95902
5	79343	14295	14906	6153	8753	108545
6	94387	12653	12402	4667	7735	119442
7	111683	9433	12109	3739	8369	133225
8	124083	1460	8650	2963	5687	134193
9	149130	8946	5082	2233	2849	163158
10	202940	3102	7480	1336	6144	213522
Ens. des ménages	83813	18189	14384	3177	11207	116386

Source: PSELL - CEPS/Instead

* y compris "allocation d'éducation"

Tableau 7.5: Part moyenne de chaque source de revenu dans la somme totale des revenus perçus par les ménages de chaque décile selon les revenus primaires par U.C. - (1992)

Déciles selon revenus primaires par U.C.	Revenus primaires	Pensions de vieillesse	Transferts sociaux complémentaires dont			Total
			au total	Prestations familiales	autres* transferts	
1	0.0	58.9	41.1	0.7	40.4	100.0
2	0.5	71.4	28.2	0.4	27.8	100.0
3	19.6	51.6	28.8	3.1	25.7	100.0
4	63.4	15.5	21.0	8.0	13.0	100.0
5	73.1	13.2	13.7	5.7	8.0	100.0
6	79.0	10.6	10.4	3.9	6.5	100.0
7	83.8	7.1	9.1	2.8	6.3	100.0
8	92.5	1.1	6.4	2.2	4.2	100.0
9	91.4	5.5	3.1	1.4	1.7	100.0
10	95.0	1.5	3.5	0.6	2.9	100.0
Ens. des ménages	72.0	15.6	12.4	2.7	9.6	100.0

Source: PSELL - CEPS/Instead

* y compris "allocation d'éducation"

7. LE RÔLE DES REVENUS DE LA REDISTRIBUTION PUBLIQUE

Cette correction graduelle de la distribution inégale des revenus peut être aussi illustrée par les variations inter-déciles de la répartition:

- des revenus primaires
- des revenus initiaux (revenus primaires + pensions de vieillesse)
- et du revenu disponible des ménages (voir tableau 7.2).

L'une des conséquences "attendue" de la redistribution correspond donc à une réorganisation progressive du classement des ménages au sein de l'échelle des revenus au fur et à mesure que les revenus se complètent par les transferts de la P.S.

Ainsi, en 1992, la transition entre le niveau des revenus primaires (par U.C.) et celui du revenu disponible (par U.C.) entraînait un classement dans un décile différent pour près de 80% des ménages:

- 46.5% diminuaient d'un ou plusieurs déciles;
- 31.6% figuraient dans un décile selon le RD/UC supérieur à celui qu'ils occupaient dans le classé fondé initialement sur les seuls revenus primaires (par U.C.).

Mais les effets de la redistribution ne se mesurent pas seulement au niveau de l'ampleur des reclassements des ménages sur l'échelle des revenus.

Une autre indication utile peut être fournie par l'estimation du complément que les transferts représentent par rapport aux revenus primaires. De ce point de vue, on notera que les revenus de la Protection sociale élèvent, en moyenne, de 38.9% les revenus primaires; les contributions des Pensions de vieillesse et des autres transferts atteignent respectivement 21.7% et 17.2% en 1992.

Il s'agit là d'une évolution globale. L'impact de la redistribution varie, en effet, d'un échelon de revenu à l'autre. Dans les trois premiers déciles selon les revenus primaires (par unité de consommation), l'apport de la Protection sociale représente la quasi totalité du revenu disponible de ces ménages.

8. L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE

La notion de pauvreté peut être abordée de nombreuses façons. Les approches les plus courantes utilisent tantôt des mesures monétaires, tantôt des mesures non-monétaires de la pauvreté. Chacune de ces techniques offre, en outre, le choix entre plusieurs variantes qui ont été documentées dans diverses études réalisées au CEPS/Instead depuis 1978¹.

Les analyses qui suivent reposent sur une approche monétaire et recourent, plus précisément, au Revenu Minimum Garanti (R.M.G.) pour définir un seuil de pauvreté de référence. Les résultats s'inscrivent donc dans le cadre d'une définition "légale" de la pauvreté. La loi du 26.7.1986 instituant un R.M.G. prévoit, en effet, un barème précis auquel les ressources des différents types de "communautés domestiques" doivent être comparées; lorsque ces ressources sont inférieures au revenu minimum prévu par la loi, un recours peut être introduit en vue d'obtenir un complément de revenu.

Compte tenu des conditions prévues par cette loi, nous calculons un revenu minimum théorique correspondant à chaque type de ménages²; selon cette procédure, les ménages "pauvres" sont ceux dont le Revenu disponible (R.D.) est inférieur à ce revenu minimum théorique.

¹ A ce propos, voir en particulier:

- la liste des documents PSELL en annexe, publiés par la division du panel socio-économique des ménages, CEPS/Instead, Walferdange depuis 1987.
- les études du Groupe d'études pour les problèmes de la pauvreté, Walferdange :
 - *La pauvreté persistante*, G.Schaber, P.Dickes, P.Hausman et coll. 1980. Etude transnationale sur les conditions d'existence des ménages dans 7 régions de 5 pays de la C.E.: Limbourg hollandais, Limbourg belge, Liège, Province de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Lorraine française, Sarrebruck. Etude de la pauvreté et de la pauvreté persistante en relation avec la population générale, incluant les immigrés. Projet C.E. n°28, Lutte contre la pauvreté.
 - *Niveau de vie et mode de vie des ménages luxembourgeois*: Analyse d'une enquête réalisée pour le C.E.S. en vue d'étudier les modalités de fixation d'un revenu social minimum au Grand-Duché de Luxembourg. P.Dickes, P.Hausman, G.Schaber. 1980.
 - *Le problème du revenu social minimum au Grand-Duché de Luxembourg*. Inventaire des critiques des mesures économiques et sociales. (Complément à l'étude sus-mentionnée). P.Dickes, P.Hausman, G.Schaber. 1981.
 - *Les processus de paupérisation dans les groupes à risque élevé de déprivation*. G.Schaber, P.Dickes, P.Hausman, A.Kerger et coll. 1982.
 - *Les désavantages de la pauvreté : définitions, mesure et réalités en Europe*. P.Dickes, B.Gailly, P.Hausman, G.Schaber, in : "Mondes en Développement", Tome 12, n°45, pp.131-190, 1984.

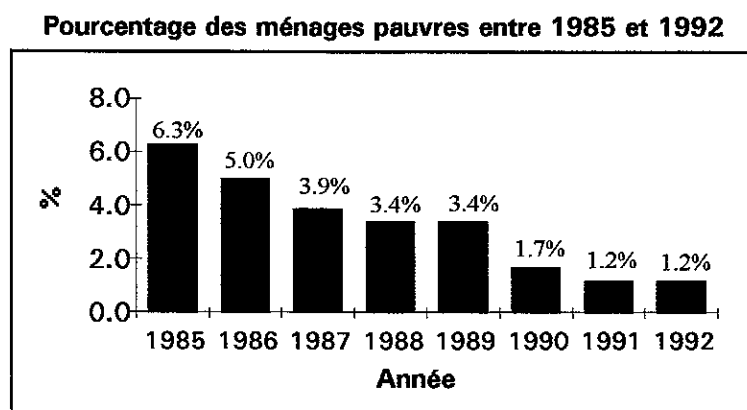
² Cette opération tient principalement compte du nombre d'adultes, d'enfants à charge et de personnes impotentes constituant le ménage. Ce calcul présente une certaine réduction par rapport aux nombreuses autres dispositions prévues dans la loi R.M.G.; l'application de ces dernières nécessite toutefois une étude sociale pour chaque demande, pratique qui dépasse évidemment les limites d'une étude comme la nôtre.

8. L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE

Vers une éradication progressive de la pauvreté ?

Entre 1985 et 1992, la proportion de ménages pauvres a été divisée par cinq. En 1985, on dénombrait 6.3% de ménages vivant sous le seuil légal de pauvreté contre 1.2% en 1992.

Graphique 8.1 :



Source : PSELL - CEPS/Instead

Cette réduction de la pauvreté est sans doute largement tributaire de l'entrée en vigueur de la loi R.M.G. Mais l'impact de cette loi n'est pas le seul à prendre en considération.

La loi R.M.G., votée en 1986, n'a pu produire son plein effet qu'à la suite d'une mise-en-oeuvre progressive ; de la sorte, on estime que les premiers résultats de son application n'ont pu être perceptibles qu'en 1988. Or, nous constatons que le fléchissement de la pauvreté a été amorcé bien avant cette date. Entre 1985 et 1987, le taux de pauvreté avait déjà diminué de 2.4 points et ce mouvement s'inscrivait tout à fait dans le courant de forte reprise économique enregistré à cette époque.

A partir de 1988, la progression du niveau de vie des ménages est ralentie alors que le taux de pauvreté diminue encore de 0.5 point et reste stable l'année suivante. En 1989/1990, le taux de pauvreté connaît un nouveau recul important : il passe de 3.4 à 1.7% (tandis que le niveau de vie des ménages s'accroît au même rythme que celui observé au cours de l'année précédente). En fin de période, il perd encore un demi-point et semble se stabiliser à 1.2%.

Il est délicat de démêler, au sein de cette évolution, les effets propres à la hausse générale des revenus ou à l'application de la loi R.M.G. Toutefois, on peut raisonnablement avancer que :

- cette dernière est intervenue dans un contexte économique plutôt favorable
- dont elle a, assurément, répercuté et renforcé les effets auprès des ménages les plus vulnérables en matière de bien-être économique.

Le maintien du taux de pauvreté à un niveau très bas en fin de période (1990-1992), alors que la croissance des revenus commence à marquer le pas, pourrait être interprété comme un signe supplémentaire du rôle important que tient, en tant que "stabilisateur", le programme R.M.G. auprès des ménages les plus exposés aux fluctuations du climat économique.

8. L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE

Tableau 8.1 :

Pourcentage de ménages pauvres, selon les caractéristiques de composition familiale et de la personne de référence (C.M.) - R.M.G. 1985 - 1992

	1985	1992		1985	1992
	%	%		%	%
1. TYPE DE MENAGE					
Ensemble des ménages	6.3	1.2	- 2 actifs	3.7	0.6
- pers. âgée* isolée	18.2	2.3	- 2 actifs + 1 enfant à ch.*	2.4	0.1
- isolé d'âge actif	8.3	2.6	- 2 actifs + 2 enfants	3.0	0.7
- 2 personnes âgées	12.9	1.8	- 2 actifs + 3 enf. et plus	6.3	1.0
- 1 actif + 1 pers. âgée	9.0	(1.1)	- 1 actif + 1 enfant	(7.1)	-
Autres (3 adultes, ...)	2.9	1.2	- 1 actif + 2-3 enfants	(15.0)	(10.3)
2. SEXE DU CHEF DE MENAGE (C.M.)					
- homme	4.6	0.8	- femme	12.5	2.6
3. AGE DU CHEF DE MENAGE (C.M.)					
- 18 à 24 ans	(6.6)	(5.1)			
- 25 à 49 ans	3.0	1.1	- 65 à 74 ans	15.3	1.7
- 50 à 64 ans	5.8	1.1	- 75 ans et plus	13.5	1.0
4. ETAT CIVIL					
- marié(e)	11.7	1.6	- veuf/veuve	10.6	1.5
- célibataire	4.3	0.9	- divorcé(e)/séparé(e)	6.4	2.8
5. ACTIVITE DU CHEF DE MENAGE (C.M.)					
- a un emploi	2.3	0.9			
- sans emploi	13.1	1.7	- pensionné(e)/retraité(e)	10.3	0.7
			- chômeur	(47.8)	-
			- malade/invalidé	15.3	3.2
			- autre (pens. de survie)	13.7	2.8
6. NOMBRE D'APPORTEURS DE REVENU DANS LE MENAGE					
- aucun	15.7	2.3	- deux	1.5	(0.1)
- un	3.3	1.2	- trois et plus	0.0	0.0

Source : PSELL - CEPS/Instead

* Actif : personne d'âge actif
 enfant : à charge
 personne âgée : 65 ans ou plus.

Les conséquences de cette évolution de la pauvreté peuvent être appréciées plus concrètement au niveau des groupes qui, sous ce rapport, présentaient un risque d'exposition élevé en 1985 (cf. tableau 8.1). Ce risque a été considérablement réduit pour :

- + les personnes âgées vivant seules et les couples âgés
- + les personnes actives vivant seules
- + et, d'une manière générale, pour tous les ménages dont les moyens de subsistance dépendent principalement de la protection sociale.

Le risque de pauvreté, bien qu'atténué en 1992, demeure encore plus élevé pour :

- + les familles monoparentales
- + les ménages dont la personne de référence est une femme, divorcée ou séparée de son conjoint.

8. L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE

De la pauvreté des ménages à celle des personnes

Vu que la pauvreté touche plus souvent des ménages de petite taille et, en particulier, des isolés, on ne sera guère étonné de découvrir que les pourcentages de personnes "pauvres" sont légèrement inférieurs à l'estimation calculée précédemment pour les ménages. Ainsi, en 1985, 5% de la population des individus vivaient sous le seuil de pauvreté contre 1.1% en 1992.

Tableau 8.2 :

Proportions de personnes "pauvres"

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992
%	5.0	3.7	3.1	2.4	2.3	1.3	1.0	1.1

Source : PSELL - CEPS/Instead

Vers une approche dynamique de la pauvreté

Cette approche de la pauvreté par le biais des personnes n'apporte pas uniquement un complément d'information à propos de l'ampleur de ce phénomène. Elle introduit aussi une autre perspective permettant de dépasser les limites d'une estimation contrainte à une année précise.

Comme toute autre étude classique, le programme PSELL permet de dresser un état annuel de la pauvreté. Et, comme il est répété chaque année, il est ensuite possible d'établir une série chronologique des bilans de pauvreté, par exemple. Mais, de ce point de vue, le dispositif PSELL apporte encore un élément supplémentaire : le lien entre les informations collectées année après année. Il s'ensuit que la pauvreté peut être étudiée sur un plan transversal, mais aussi dans une perspective longitudinale.

Cette dernière ne peut être pratiquée qu'au seul niveau des individus ; il faut, en effet, renoncer à relier entre eux les ménages décrits d'une vague d'enquête à l'autre. La raison en est très simple : les ménages se transforment progressivement ; par exemple, il s'agrandissent, diminuent en taille et disparaissent même dans certains cas. Au fil du temps et dans la plupart des cas, ces modifications déterminent, pour un ménage défini au moment t_0 , une évolution telle qu'on ne peut plus assimiler ce ménage à l'état observé une ou plusieurs années plus tard.

L'illustration la plus simple de ce processus est fournie par un événement comme le divorce qui entraîne la création de deux nouveaux ménages. Ces deux nouveaux ménages constituent bien la continuité du ménage originel (avant divorce) ; mais celui-ci n'est plus identifiable à aucun des deux nouveaux ménages qui connaîtront éventuellement d'autres transformations par la suite : remariage, familles recomposées, etc.

8. L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE

Dans cet exemple, le revenu ou la mesure de la pauvreté des ménages avant et après divorce ne concernent plus des entités semblables et ceci interdit toute comparaison des caractéristiques de ces ménages dans la durée (exception faite pour l'histoire du développement de ceux-ci). Dans ce scénario, les seules unités d'observation réputées stables et non déformables dans le temps sont les personnes qui composent ces ménages. Il s'ensuit que l'approche dynamique d'un phénomène comme la pauvreté doit s'appuyer sur les individus observés et non sur les ménages.

La pauvreté constitue-t-elle, ou non, un état transitoire ?

L'examen des séries chronologiques permet de retracer l'évolution générale du taux de pauvreté mais ne nous apprend rien à propos du caractère plus ou moins permanent de l'état des personnes renseignées comme pauvres au cours d'une année donnée. Pour éclairer cette dimension temporelle de la pauvreté, il est donc nécessaire de suivre régulièrement les mêmes personnes au cours d'une période plus longue.

Le tableau 8.3 dresse le bilan de ce type d'analyse appliqué auprès des personnes interrogées chaque année, entre 1985 et 1992, dans le cadre du programme PSELL (échantillon cylindré).

Selon nos estimations, 92.6% des personnes suivies n'ont jamais vécu, durant une année au moins, dans un ménage pauvre. Cette proportion est extrêmement élevée mais ne représente qu'une demi-surprise. Vu les faibles taux de pauvreté observés chaque année depuis 1985, on ne s'attendait certainement pas à découvrir une forte proportion d'individus vivant de façon temporaire ou durable dans la pauvreté.

Toutefois, on est bien obligé de reconnaître que la proportion de 7.4% de cas concernés par ce phénomène se situe en-deça du résultat attendu.

Cette proportion est aussi indicative de l'allure de la pauvreté dans notre pays au cours de la période étudiée : les cas de pauvreté temporaire (une année) sont deux fois plus fréquents que les cas de pauvreté durable (deux ans ou plus).

Comme le montre le tableau 8.4, 67.6% des cas de pauvreté recensés s'inscrivent dans un période n'excédant pas une année alors que 32.4% des sujets concernés ont vécu au moins deux années consécutivement en situation de pauvreté.

Ces résultats indiquent donc que, dans le contexte actuel, la pauvreté persistante ne concerne qu'une infime minorité des cas suivis. Parmi les individus exposés à la pauvreté, moins de 7%³ ont, en fait, connu une longue période de pauvreté (4 à 7 années consécutives). Aucun cas de pauvreté persistante tout au long des huit années d'observation n'a été identifié.

³ Ce qui représente 0.5% de l'ensemble des cas suivis entre 1985 et 1992.

8. L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE

Tableau 8.3 : Répartition de l'échantillon cylindré des individus (1985-1992), selon le nombre d'années en situation de pauvreté

Bilan général		Nombre d'années consécutives en situation de pauvreté	
Période de pauvreté	%	Nombre d'années	%
- aucune	92.6	- aucune	92.6
- un an au plus	4.3	- une seule année	5.0
- deux ans sur huit	1.2	- 2 années consécutives	0.9
- trois ans	0.8	- 3 années consécutives	1.0
- quatre ans	0.5	- 4 à 7 années consécutives	0.5
- cinq à sept ans	0.7		
TOTAL	100.0	TOTAL	100.0

Source : PSELL - CEPS/Instead

Tableau 8.4 : Répartition des cas concernés selon pauvreté temporaire/durable (uniquement individus pauvres à un moment, entre 1985 et 1992)

Périodes	%
- Pauvreté temporaire (1 an)	67.6
- deux années consécutives	11.8
- trois années consécutives	13.6
- quatre à sept années consécutives	6.9
TOTAL	100.0

Source : PSELL - CEPS/Instead

9. L'EVOLUTION DU NIVEAU DE VIE DES PERSONNES ENTRE 1985 ET 1992

Le niveau de vie

est mesuré en divisant le Revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation qui y sont recensées.

La comparaison du niveau de vie caractérisant les ménages à deux époques différentes permet de décrire le sens et l'intensité d'une évolution qui s'est déroulée au sein de la population. Ce type d'approche conduit donc à dresser un bilan global.

Dans la mesure où les ménages ont subi eux-mêmes un certain nombre de transformations au cours de la période observée, il n'est cependant ni raisonnable, ni possible de retracer la progression de leur niveau de vie, cas par cas (voir article précédent). Une telle opération ne peut être envisagée correctement qu'au seul niveau des personnes.

Le dispositif mis en oeuvre dans le programme PSELL a été expressément conçu pour résoudre ce genre de difficulté puisque chaque année, depuis 1985, les mêmes personnes¹ ont été interrogées.

Ce dispositif est ainsi le seul apte à fournir des réponses correctes aux différentes questions que l'on est en droit de se poser à propos de l'évolution du bien-être économique des habitants de notre pays.

C'est donc dans cette perspective que s'inscrit le traitement des informations présentées dans la suite de ce document. Celles-ci concernent l'échantillon des personnes présentes, entre 1985 et 1992, dans le panel socio-économique luxembourgeois².

Chacune de ces personnes peut être ensuite définie par des caractéristiques individuelles (sexe, position sur le marché du travail, ...) et par des caractéristiques mesurant, chaque année, la situation de leur ménage (composition, niveau de vie, ...).

Dans ce cadre, il devient donc possible d'analyser concrètement l'évolution du niveau de vie. Et le fait que cette mesure soit sensible à toute modification intervenant au sein des ménages (changement de taille, ...) ne constitue pas ici un obstacle puisque ces variations seront désormais enregistrées à l'échelon des personnes qui, ainsi, "témoignent" des transformations intervenant dans leur environnement direct (ici : le ménage et ses caractéristiques).

-
1. Mais aussi leurs enfants nés, éventuellement, entre-temps de même que les autres personnes venues les rejoindre dans leur ménage (suite à un mariage, par exemple).
 2. Cet échantillon, dit cylindré, ne comprend donc pas toutes les personnes présentes à un moment de cette période mais uniquement celles pour lesquelles il est possible de retracer le parcours continu entre 1985 et 1992 (par ex: les personnes apparues dans le panel à partir de la deuxième ou troisième année, ne sont pas prises en compte ici). L'échantillon dont question a été standardisé à partir des poids individuels calculés en 1992 de telle sorte que les individus interrogés tout au long de la période étudiée puissent représenter l'échantillon initial de 1985.

9. L'EVOLUTION DU NIVEAU DE VIE DES PERSONNES ENTRE 1985 ET 1992

1. Bilan général

Le niveau de vie des personnes suivies entre 1985 et 1992 a progressé, en moyenne, de plus de 54%. Ce résultat traduit la tendance centrale de l'histoire survenue au cours de ces huit années et, à cet égard, il s'agit déjà d'un résultat remarquable. On doit évidemment soupçonner le fait que les individus n'ont pas tous partagé une telle augmentation du bien-être économique.

Comme le montre le tableau suivant, certains ont - en réalité - connu une diminution de leur niveau de vie. Mais seule une faible minorité (6.6%) est concernée par une diminution de plus de 20%. Et si l'on regroupe toutes les diminutions supérieures à 5%, ce phénomène ne touche pas plus de 14% des sujets.

On notera ensuite que les effectifs concernés par une progression inférieure ou supérieure à la moyenne générale s'équilibrent. Ainsi, 42.8% des individus suivis ont bénéficié, en 1992, d'une augmentation de leur niveau de vie supérieure à 50% (par rapport à 1985).

Tableau 9.1 :

**Répartition des sujets selon l'évolution de leur niveau de vie entre 1985 et 1992
(inflation déduite)**

Comparaison du niveau de vie 1985-1992	Fréquences	
	%	% cumulés
1. Diminution de plus de 50%	0.4	0.4
2. Diminution de 40 à 49%	0.6	1.1
3. Diminution de 30 à 39%	1.5	2.5
4. Diminution de 20 à 29%	4.1	6.6
5. Diminution de 6 à 20%	7.2	13.9
6. -5% à +5%	5.2	19.1
7. Progression de 6 à 20%	10.7	29.8
8. Progression de 21 à 30%	8.1	37.9
9. Progression de 31 à 40%	10.1	48.0
10. Progression de 41 à 50%	9.1	57.2
11. Progression de 51 à 75%	14.0	71.2
12. Progression de 76 à 100%	12.0	83.2
13. Progression de 101 à 125%	6.3	89.5
14. Progression de 126 à 150%	3.4	92.9
15. Progression de 151 à 200%	4.6	97.5
16. Progression supérieure à 200%	2.5	100.0
Ensemble	100.0	

Source : PSELL - CEPS/Instead

9. L'EVOLUTION DU NIVEAU DE VIE DES PERSONNES ENTRE 1985 ET 1992

2. Les variations en positions relatives (par déciles/quintiles*)

Cette confrontation entre les niveaux de vie atteints en 1985 et 1992 fournit déjà un premier aperçu à propos de la répartition des variations qui se produisent durant une période encore relativement brève de huit années. Ce bilan général (cf. tab.9.1) ne nous renseigne cependant guère sur la façon dont la hiérarchie évolue en matière de revenus. Pour ce faire, il est nécessaire de recourir à une autre forme de répartition des individus.

Les deux schémas suivants résument l'évolution de la répartition des individus par déciles ou quintiles en début et fin de période. Le procédé employé permet d'apprécier la mesure selon laquelle la hiérarchie établie entre les individus à un moment donné, tend à se maintenir ou à se modifier au cours du temps:

- la diagonale représente ici la stabilité; on y trouve les individus qui occupaient un rang identique en 1992 et en 1985, en matière de niveau de vie;
- les triangles supérieurs et inférieurs correspondent aux cas qui ont connu une certaine mobilité (+/-) au sein de la hiérarchie considérée.

Schéma 1 : Evolution de la position des individus selon le décile occupé en 1985 et en 1992 (réf. RD/UC)

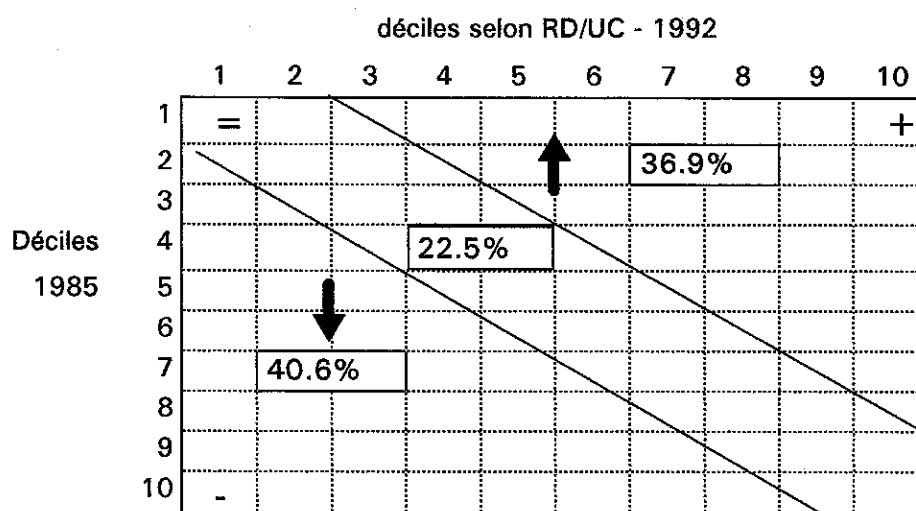
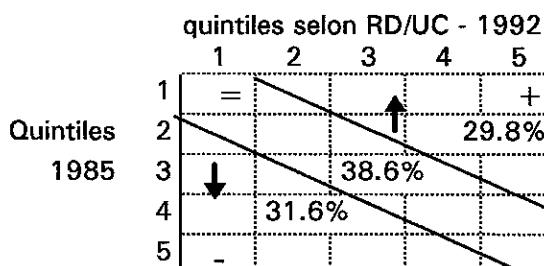


Schéma 2 : Evolution de la position des individus selon le quintile occupé en 1985 et en 1992 (réf. RD/UC)



* Les déciles et quintiles se réfèrent ici aux ménages auxquels appartiennent les individus. Chaque individu est ainsi caractérisé par le rang de son ménage.

Quintile : chacune des cinq parties, d'effectif égal, de l'échantillon des ménages ordonné selon le R.D./U.C. Le premier quintile correspond ainsi aux 20% de ménages dont le R.D./U.C. est le plus faible.

9. L'EVOLUTION DU NIVEAU DE VIE DES PERSONNES ENTRE 1985 ET 1992

Quel que soit le mode d'organisation utilisé (déciles ou quintiles), il apparaît clairement que la mobilité l'emporte sur la stabilité. L'importance relative de cette dernière dépend, en fait, du degré de finesse de l'approche choisie :

- l'organisation par déciles tend à réduire la proportion de cas stables (22.5%);
- alors qu'un regroupement plus large, par quintiles, produit l'effet inverse (38.6% de cas stables).

Par ailleurs, on observe des proportions relativement proches pour les cas de mobilité ascendante ou descendante. L'examen de ces deux schémas conduit finalement à la même conclusion :

- les positions que les individus occupent les uns par rapport aux autres en matière de niveau de vie, évoluent constamment.

En d'autres termes, la distribution des revenus ne façonne pas, d'une manière générale, une structure figée définitivement. Pour peu que l'on puisse suivre le parcours des individus en ce domaine, on s'apercevra que les positions enregistrées à un moment donné ne sont plus guère semblables à celles relevées quelques années plus tard. Et leur degré de similitude sera d'autant plus faible que la période d'observation s'allonge.

3. La stabilité est néanmoins plus élevée dans les hauts et bas revenus

Tableau 9.2 : Proportions d'individus occupant le même rang en 1985 et 1992

Quintiles	% d'individus stables
1	61.5
2	22.8
3	30.2
4	29.7
5	53.1

Source : CEPS/Instead

La distribution des revenus ne définit donc pas une hiérarchie fixée une fois pour toute entre les individus. Cela ne signifie cependant pas que les conditions de mobilité soient nécessairement identiques pour tous. Un examen plus détaillé montre, en effet, que les individus situés aux deux extrémités de la distribution ont davantage tendance à conserver leur position initiale.

9. L'EVOLUTION DU NIVEAU DE VIE DES PERSONNES ENTRE 1985 ET 1992

Cette observation est, somme toute, logique dans la mesure où ces individus ne peuvent se déplacer que dans un seul sens de la distribution des revenus (vers le haut pour le premier quintile et vers le bas dans le dernier quintile).

On notera toutefois que 47% des personnes appartenant au cinquième quintile en 1985 ne s'y trouvaient plus en 1992 alors que 38.5% de celles du premier quintile (en 1985) figuraient dans un quintile supérieur en 1992.

De tels changements de niveau de vie peuvent s'inscrire dans des processus fort différents. Certains d'entre eux sont plutôt liés à des transitions vécues par la personne elle-même (passage à la retraite, changement de profession, ...); d'autres reflètent davantage des événements ou modifications qui se sont produits dans le milieu de vie de ces personnes (divorce, changement de ménage ou de composition de celui-ci, modification du statut d'un autre membre du ménage, ...); enfin, il n'est pas du tout exclu que certaines personnes aient pu connaître, successivement, ces différents processus au cours des huit années d'observation.

10. LES MODIFICATIONS ENREGISTREES AU NIVEAU DES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES OU DE LEUR ENVIRONNEMENT "MENAGE"

De nombreux facteurs sont susceptibles d'intervenir pour modifier le niveau de bien-être économique que connaissent les personnes au cours d'une période donnée.

De ce point de vue, les facteurs individuels ne doivent pas être négligés ; mais leur poids va évidemment varier en fonction

- du type ou des types de ménage(s) dans lequel ou lesquels la personne aura vécu durant la période considérée
- et de la position occupée par la personne dans ce ou ces ménage(s).

Ce poids sera ainsi très différent selon qu'il s'agit d'un enfant, d'une personne vivant seule ou dans une famille nombreuse.

Le poids de ce facteur individuel tendra donc à diminuer d'autant plus que la taille du ménage s'élève ; dans ce cas, la détermination du niveau de vie est en effet soumise à l'influence de multiples éléments au sein desquels les caractéristiques spécifiques à une seule personne ne tiennent éventuellement qu'un rôle mineur.

La complexité de cette approche du niveau de vie peut s'accroître très vite parce que :

- certaines caractéristiques personnelles des individus suivis évoluent au fil du temps
- le cadre de vie des personnes se transforme dans la plupart des cas
- et, souvent, des changements se produisent à ces deux niveaux, simultanément ou successivement.

Cet article ne retracera pas toute la complexité dans laquelle s'inscrit la dynamique du niveau de vie. L'approche proposée a été davantage conçue pour fournir une première appréciation à propos de certains facteurs participant à cette dynamique. Enfin, les exemples choisis pour cet exercice s'appliquent uniquement à l'échantillon des personnes enquêtées chaque année dans le cadre du panel socio-économique luxembourgeois, entre 1985 et 1992 (échantillon cylindré, pondéré).

10. LES MODIFICATIONS ENREGISTREES AU NIVEAU DES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES OU DE LEUR ENVIRONNEMENT "MENAGE"

1 - La position des individus par rapport au marché du travail : Evolution 1985 - 1992

Tableau 10.1

Répartition des personnes selon leur position sur le marché du travail

	Fréquences (%)		Changements 1985-1992 (%)		Total
	1985	1992	Même statut	Statut différent	
- Enfants à charge	26.7	18.4	68.9	31.1	100.0
- Retraités, pens. invalidité	13.7	21.5	95.5	4.5	100.0
- occupent un emploi	37.6	40.6	77.3	22.7	100.0
- à la recherche d'un emploi	1.4	0.3	(2.1)	97.9	100.0
- ménagères et autres cas	20.6	19.2	76.5	23.5	100.0
Ensemble	100.0	100.0	76.2	23.8	100.0
n =	(3857)	(3857)			

Source : PSELL - CEPS/Instead

Tableau 10.2 :

Changement de position sur le marché du travail et variation du niveau de vie

Comparaison des positions par rapport au Marché du Travail (1985/92)	Quintile du niveau de vie en 1985 et 1992				
	Quintile plus bas en 1992	Même quintile	Quintile plus élevé en 1992	TOTAL	Evolution moyenne du niveau de vie (1985 = 100) Prix 1985
1. Toujours enfant à charge	29.0	47.6	23.4	100.0	145.6
2. Enft. à ch./occupe un emploi	9.4	27.8	62.9	100.0	195.4
3. Toujours retraité, pensionné invalidité	38.8	40.9	20.3	100.0	145.2
4. Occupe toujours un emploi	27.5	42.4	30.1	100.0	157.6
5. Emploi/retraité, pens. invalidité	52.3	27.1	20.6	100.0	132.1
6. Toujours ménagère, ...	38.9	38.3	22.8	100.0	144.8
7. Ménagère/pens. survie, ...	32.4	27.8	39.7	100.0	184.0
8. Ménagère/emploi	19.9	44.2	35.9	100.0	175.1
Ensemble	31.7	39.4	28.9	100.0	154.5 ($\eta = 0.22$)

Source : PSELL - CEPS/Instead

10. LES MODIFICATIONS ENREGISTREES AU NIVEAU DES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES OU DE LEUR ENVIRONNEMENT "MENAGE"

- Entre 1985 et 1992, on constate que les positions par rapport au marché du travail se répartissent différemment (cf. tableau 10.1). Globalement, près d'un quart des personnes suivies ont changé de position. De ce point de vue, les mouvements les plus importants concernent les enfants à charge de leurs parents en 1985 dont 31% ne l'étaient plus en 1992.

Ces changements touchent aussi d'autres statuts, mais dans une mesure moindre ; ainsi, plus d'une personne sur cinq disposant d'un emploi en 1985 se trouvait dans une situation différente sept ans plus tard : soit à la retraite ou en pension d'invalidité (17%), soit à s'occuper uniquement de son ménage (5%). La même tendance est encore observée pour les personnes enregistrées comme ménagères en 1985 ; entre-temps, 15% d'entre elles avaient repris une activité professionnelle.

- Les modifications de statut survenues au cours de ces huit années vont évidemment influencer le niveau de vie des personnes concernées. (cf. tableau 10.2).

Ainsi, le passage de la vie active à la retraite implique plus souvent une révision à la baisse de la position relative (quintile) que les personnes occupaient précédemment en matière de niveau de vie. Mais il s'agit là d'une tendance majoritaire et non absolue (un cinquième de ces personnes accédant à la retraite ont vu, en effet, leur position relative réévaluée).

A l'inverse, le passage de l'état d'enfant à celui d'adulte (avec emploi) s'accompagne d'une progression très forte du niveau de vie. Ce dernier augmente aussi de façon très sensible pour les ménagères (de 1985) qui disposent d'un emploi ou d'une pension de survie en 1992.

Tous les cas cités recouvrent des transitions de statut qui se sont opérées au cours de la période étudiée. Et l'on peut remarquer que toutes ces transitions ont été accompagnées d'effets importants sur le niveau de vie.

Toutefois, ce bilan des statuts occupés en 1985 et 1992 n'explique, au total, qu'une faible part (4.4%) des variations des niveaux de vie mesurés entre ces deux dates parce que :

- les transitions décrites n'orientent pas de façon absolue le niveau de vie (tous les individus ayant connu le même passage d'un statut à un autre ne suivent pas nécessairement la même tendance en matière de niveau de vie) ;
- et, pour une large part, ces transitions ont été accompagnées, suivies ou précédées de transformations au niveau de la composition des ménages des personnes concernées (et ces transformations ont aussi eu un effet sur le niveau de vie) ;
- enfin, certaines variations du niveau de vie peuvent intervenir du seul fait de changements enregistrés dans la structure du ménage des personnes suivies et ce, en l'absence de toute transition de statut.

Ces premiers résultats illustrent bien le type de difficultés que l'on rencontre dans une approche dynamique du niveau de vie. Il n'existe pas, en effet, d'explication simple à la variation de celui-ci. Et la complexité de l'approche ne dépend pas seulement du nombre de facteurs dont il convient de tenir compte ici, mais encore de la manière dont ceux-ci se combinent entre eux.

10. LES MODIFICATIONS ENREGISTREES AU NIVEAU DES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES OU DE LEUR ENVIRONNEMENT "MENAGE"

2. L'effet du nombre de titulaires de revenu dans le ménage

La relation entre le nombre d'apporteurs de revenus présents dans le ménage et le niveau de vie constitue un fait bien établi lorsque l'on examine la situation à un moment donné. On peut donc s'attendre à ce que les variations du niveau de vie dans le temps soient aussi sensibles à toute modification du nombre de titulaires de revenu dans le ménage des personnes suivies. La comparaison entre les niveaux de vie relatifs (quintiles) enregistrés en 1985 et 1992 vérifient effectivement cette hypothèse :

- lorsque le nombre de titulaires de revenu décroît, 58% des cas concernés appartiennent - en 1992 - à un quintile de rang inférieur à celui de 1985 ;
- à l'inverse, 64% des personnes dont le ménage a vu son nombre de titulaires de revenu augmenter au cours de cette période, ont aussi gagné un ou plusieurs rangs sur l'échelle du niveau de vie.

Les modifications du nombre de titulaires de revenu ont, sur l'évolution du niveau de vie, un effet plus important que celui déjà relevé à propos des changements de statut individuel. Mais cette caractéristique est encore loin d'épuiser toutes les variations du niveau de vie. Dans cette perspective, on ne manquera d'ailleurs pas d'observer que plus de la moitié des individus dont le ménage n'a pas connu d'évolution sur le plan des titulaires de revenu, ont néanmoins changé de rang sur l'échelle du niveau de vie (par quintiles).

Tableau 10.3

Effet de l'évolution du nombre de titulaires de revenu sur le niveau de vie (1985-1992)

Positions des personnes dans les quintiles du R.D./U.C. 1985-1992	Comparaison des titulaires de revenus présents en 1985 et 1992 dans le ménage des personnes suivies			
	Moins de titulaires %	Même nombre de titulaires %	Plus de titulaires %	TOTAL %
1. Diminution de rang	58.0	28.3	8.8	31.7
2. Même quintile	28.8	48.9	27.4	37.4
3. Augmentation de rang	13.2	22.9	63.9	28.9
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : PSELL - CEPS/Instead

10. LES MODIFICATIONS ENREGISTREES AU NIVEAU DES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES OU DE LEUR ENVIRONNEMENT "MENAGE"

Tableau 10.4

Evolution du niveau de vie selon le nombre de titulaires de revenu en 1985 et 1992

Nombre de titulaires de revenus 1985 - 1992	Evolution moyenne du niveau de vie entre 1985 et 1992 (1985 = 100 ; prix 1985)
1. Moins en 1992	124.5
2. Autant	153.7
3. Plus en 1992	192.9
Ensemble	154.5

Source : PSELL - CEPS/Insteaad

3. Les changements affectant le ménage et sa composition

A partir de ces premiers exemples, on se rend déjà compte que les caractéristiques associées au cadre de vie des personnes suivies fournissent une perspective plus prometteuse pour l'approche dynamique du bien-être économique que celle offerte par les caractéristiques individuelles (sans que ces dernières soient pour autant négligeables). Il s'agit là d'un résultat attendu et qui s'inscrit tout à fait dans la logique de construction de l'indicateur de niveau de vie, rappelée en introduction à cet article.

3.1. Toute l'importance du cadre de vie pour la problématique qui nous intéresse ici, ressort bien de l'examen de la configuration des ménages auxquels appartenaient les personnes suivies entre 1985 et 1992 : parmi celles-ci, près de 54% vivaient dans un ménage dont la **configuration** était, en 1992, différente de celle observée en 1985.

Ce bilan, très général, ne s'applique qu'à la morphologie interne des ménages, à deux dates différentes. En réalité, la proportion de personnes concernées par des modifications de leur cadre de vie direct (ménage) peut être encore plus importante ; certaines personnes ont, par exemple, connu plusieurs changements au cours de ces huit années (la fréquence des changements observés varie donc en fonction de la précision et du type de grille d'analyse utilisé).

De façon très schématique encore, on pourrait distinguer deux types de changements que les personnes sont susceptibles d'avoir connu au cours de la période étudiée :

- (1) les changements qui se sont opérés au niveau de la composition de leur ménage :
 - par le départ de l'un ou l'autre membre
 - par l'arrivée d'un nouveau membre (ou de plusieurs)
- (2) les changement plus radicaux qui se soldent par la création d'un nouveau ménage.

10. LES MODIFICATIONS ENREGISTREES AU NIVEAU DES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES OU DE LEUR ENVIRONNEMENT "MENAGE"

Tableau 10.5

**Changements enregistrés au niveau de la composition des ménages :
pour les personnes suivies entre 1985 et 1992**

Nombre de changement(s)	Fréquences %
• aucun	48.3
• un changement	33.4
• deux changements	13.0
• trois changements	3.4
• quatre ou cinq changements	2.0
TOTAL	100.0

Source : PSELL - CEPS/Instead

Tableau 10.6

**Les personnes suivies ont-elles quitté leur ménage d'origine
pour fonder leur propre ménage ou rejoindre un autre ménage ?**

Passage vers un autre ménage	Fréquences %
• Non	93.3
• Oui, une fois	5.9
• Oui, deux fois (ou plus)	0.8
TOTAL	100.0

Source : PSELL - CEPS/Instead

Tableau 10.7

**Inventaire des transformations opérant dans le cadre de vie
des personnes suivies (1985 - 1992)**

Types de transformation(s)	Fréquences %
• pas de transformation	46.2
• un changement: composition du ménage	30.5
• deux changements: composition du ménage	11.8
• trois changements ou plus	4.9
• pas de changement dans la composition du ménage - 1 passage vers un autre ménage	2.0
• un changement: composition du ménage + 1 passage vers un autre ménage	2.9
• deux changements ou plus: composition du ménage + 1,2 passage(s) vers un autre ménage	1.7
TOTAL	100.0

Source : PSELL - CEPS/Instead

10. LES MODIFICATIONS ENREGISTREES AU NIVEAU DES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES OU DE LEUR ENVIRONNEMENT "MENAGE"

Selon cette double perspective, il apparaît que plus de la moitié des personnes suivies ont connu **au moins** un changement dans la composition de leur ménage (18.4% ont même connu plusieurs changements de cet ordre) alors que près de 7% ont vécu un événement plus radical correspondant au passage d'un ménage à un autre (dans ce cas, il s'agit très souvent de la création d'un nouveau ménage).

La combinaison de ces deux informations permet de dresser ensuite un inventaire des différents modes de changements (cf. tableau 10.7). Au total 54% des personnes suivies sont concernées par de tels changements. Toutefois, la portée de cette approche demeure encore trop générale pour contribuer de façon utile à l'explication de la progression du niveau de vie comme le montre le tableau suivant.

Tableau 10.8

**Progression du niveau de vie en fonction de l'inventaire des transformations
opérant au niveau du cadre de vie des personnes suivies (1985 - 1992) [1985 = 100]**

Types de transformation(s)	Progression moyenne du niveau de vie
• pas de transformation	153.7
• 1 changement dans la composition du ménage	152.9
• 2 changements dans la composition du ménage	144.1
• 3 changements ou plus dans la composition du ménage	165.3
• 1 passage vers un autre ménage	203.4
• 1 passage vers un autre ménage + un changement dans la composition du ménage	171.4
• 1,2 passage(s) vers un autre ménage + 1,2 changements dans la composition du ménage	160.2
TOTAL	154.5 ($\eta = 0.12$)

Source : PSELL - CEPS/Insteaad

3.2. Pour cerner de plus près les tendances en matière d'évolution du niveau de vie, il ne suffit donc pas d'établir un catalogue global des changements survenus dans la composition des ménages. Il faut, en revanche, être en mesure de préciser la nature des changements.

De ce point de vue, les variations enregistrées en termes d'enfants à charge et d'adultes constituent un diagnostic déjà plus élaboré des transformations qui ont affecté le cadre de vie des personnes suivies (cf. tableau 10.9). On s'aperçoit ainsi que plus de 60% de ces personnes ont été concernées par de telles transformations entre 1985 et 1992. Mais ce nouveau diagnostic fournit surtout des éléments plus précis pour interpréter les progressions du niveau de vie. Il apparaît ainsi clairement que les gains **les plus faibles** en niveau de vie correspondent, deux fois sur trois, aux catégories de personnes dont le nombre d'enfants dans le ménage a augmenté durant la période étudiée (cf. modalités n°2 et n°8 dans le tableau 10.9). Toutefois, lorsque l'arrivée de nouveaux enfants à charge est accompagnée d'une augmentation de l'effectif des adultes (modalité n°6), on constate que la progression du niveau de vie est pratiquement identique à celle de l'ensemble de l'échantillon suivi.

10. LES MODIFICATIONS ENREGISTREES AU NIVEAU DES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES OU DE LEUR ENVIRONNEMENT "MENAGE"

A l'inverse, les gains **les plus élevés** en niveau de vie sont observés chaque fois que le nombre d'enfant(s) à charge diminue (cf. modalités n°3, n°7 et, dans une mesure moindre, n°9).

Tableau 10.9

**Progression du niveau de vie selon les modifications du cadre de vie :
en nombre d'enfants à charge¹ et d'adultes, entre 1985 et 1992**

Modifications en nombre d'enfants à charge / d'adultes	Fréquences %	Progression moyenne du niveau de vie
1. aucune modification	39.3	145.3
2. plus d'enfant(s) à charge	10.6	119.8
3. moins d'enfant(s) à charge	7.3	192.6
4. plus d'adultes	3.3	174.5
5. moins d'adultes	17.3	143.0
6. plus d'enfants et plus d'adultes	0.9	151.5
7. moins d'enfants et plus d'adultes	14.2	195.1
8. plus d'enfants et moins d'adultes	1.9	115.7
9. moins d'enfants et moins d'adultes	5.2	169.8
Ensemble	100.0	154.8 ($\eta = 0.32$)

Source : PSELL - CEPS/Instead

3.3. Cet effet dû aux changements d'effectifs d'enfants et d'adultes constitue un résultat normal et attendu dans la mesure où ces éléments influencent directement le calcul du niveau de vie. L'estimation de l'importance de cet effet sur la progression du niveau de vie représente cependant une information nouvelle. Et, surtout, ces derniers résultats renforcent la présomption selon laquelle l'évolution du niveau de vie serait **particulièrement sensible** aux modifications démographiques touchant au cadre de vie des personnes (et, sans doute, moins sensible aux changements opérant sur les seules caractéristiques individuelles de ces personnes). Cette perspective conduit tout naturellement à préciser davantage encore les trajectoires des personnes au travers des différents types de ménages qu'elles ont connus durant la période étudiée. Le tableau suivant présente le bilan de ces trajectoires, limité à la comparaison entre le type de ménage dans lequel vivaient les personnes suivies : en début et en fin de période².

Les vingt-sept trajectoires reprises ici regroupent 91% des cas suivis³. Les tendances déjà commentées au point précédent sont globalement confirmées par cette nouvelle approche ; celle-ci fournit cependant des informations beaucoup plus riches sur la façon dont évolue le niveau de vie.

1. La modification "moins d'enfants à charge et plus d'adultes" n'enregistre pas seulement, ici, des entrées et sorties au niveau du ménage mais aussi le passage du statut d'enfant à charge à celui d'adulte (sans modification de la taille du ménage).
2. La prise en considération de tous les changements annuels aurait conduit à un bilan plus précis mais aussi plus complexe à interpréter. Le présent exercice s'appuie sur une typologie de ménages construite en fonction de trois éléments : le nombre d'enfants à charge, d'adultes en âge d'activité et de personnes âgées (65 ans ou plus).
3. Les trajectoires concernant moins de 40 personnes ont été abandonnées dans cette présentation.

10. LES MODIFICATIONS ENREGISTREES AU NIVEAU DES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES OU DE LEUR ENVIRONNEMENT "MENAGE"

Tableau 10.10

Progression du niveau de vie selon les trajectoires suivies par les sujets
du point de vue du type de ménages auquel ils appartenaient en 1985 et 1992

Types de ménages en :		Progression moyenne du niveau de vie
1985	1992	(niveau de vie en 1985 = 100)
10. 1 personne âgée	idem	146.4
20. 1 personne active	idem	179.9
21. 1 personne active	1 personne âgée	155.6
30. 2 personnes âgées	idem	134.9
31. 2 personnes âgées	1 personne âgée	219.3
40. 1 personne âgée + 1 pers. active	idem	156.8
50. 2 personnes actives	idem	155.3
51. 2 personnes actives	1 personne active	138.7
52. 2 personnes actives	2 personnes âgées	114.1
53. 2 personnes actives	1 pers.active + 1 pers. âgée	124.8
54. 2 personnes actives	2 pers. actives + 1 enfant	106.4
55. 2 personnes actives	2 pers. actives + 2,3 enfants	98.6
60. 2 personnes actives + 1 enfant	idem	154.6
62. 2 personnes actives + 1 enfant	2 personnes actives	183.3
64. 2 personnes actives + 1 enfant	2 pers. actives + 2,3 enfants	127.4
66. 2 personnes actives + 1 enfant	3 adultes...	188.4
70. 2 personnes actives + 2 enfants	idem	142.9
75. 2 personnes actives + 2 enfants	2 pers. actives + 3 enfants	139.4
77. 2 personnes actives + 2 enfants	3 adultes...	191.1
80. 2 personnes actives + 3 enfants	idem	134.5
86. 2 personnes actives + 3 enfants	3 adultes...	181.5
100. 3 Ad. ou plus, avec/sans enft(s)	idem	166.5
102. 3 Ad. ou plus, avec/sans enft(s)	1 personne active	195.8
103. 3 Ad. ou plus, avec/sans enft(s)	2 personnes âgées	107.1
104. 3 Ad. ou plus, avec/sans enft(s)	1 pers. active + 1 pers. âgée	123.5
105. 3 Ad. ou plus, avec/sans enft(s)	2 personnes actives	142.2
106. 3 Ad. ou plus, avec/sans enft(s)	2 pers.actives + 1,2,3 enfts.	121.9
Ensemble des personnes suivies		154.8 ($\eta = 0.38$)

Source : PSELL - CEPS/Instead

10. LES MODIFICATIONS ENREGISTREES AU NIVEAU DES CARACTERISTIQUES DES PERSONNES SUIVIES OU DE LEUR ENVIRONNEMENT "MENAGE"

Ces derniers résultats mettent bien en évidence l'hétérogénéité des progressions du niveau de vie pour des trajectoires ayant le même point de départ. Ainsi, au sein des individus qui vivaient dans un ménage composé de "deux personnes actives et d'un enfant" en 1985 (modalité n°60 à 66), peut-on observer des gains en niveau de vie variant de +27.4% à +88.4% selon la configuration observée en 1992. Les gains les plus élevés sont à nouveau vérifiés lorsque la taille du ménage diminue (n°62) ou lorsque, dans un ménage de même taille, l'un des membres change de statut (cf. n°66 où un enfant à charge - en 1985 - devient adulte en 1992). A l'inverse, une progression de moindre importance correspond à l'augmentation du nombre d'enfants à charge dans ce type de ménage (cf. n°64).

Tableau 10.11

**Evolution du niveau de vie des individus ayant vécu dans une structure de ménage stable
entre 1985 et 1992**

Types de ménages	Progression du niveau de vie (1985 = 100)	Proportions d'individus vivant toujours dans le même type de ménage en 1992 %
1. 1 personne âgée	142.8	90.9
2. 1 personne d'âge actif	179.9	43.4
3. 2 personnes âgées	134.9	59.6
4. 1 pers. d'âge actif + 1 pers. âgée	131.5	48.1
5. 2 personnes d'âge actif	155.3	40.7
6. 2 actifs + 1 enfant	154.6	32.4
7. 2 actifs + 2 enfants	142.9	46.5
8. 2 actifs + 3 enfants (ou plus)	134.5	49.7
9. 1 actif + 1 enfant	(148.7)	36.8
10. 1 actif + 2 enfants (ou plus)	(170.4)	23.5
11. 3 adultes, ou plus, avec/sans enfant	166.5	51.1

Source : PSELL - CEPS/Instead

11. L'ARRIVEE D'UN ENFANT SUPPLEMENTAIRE DANS LE MENAGE : SON IMPACT SUR LE NIVEAU DE VIE

Les résultats présentés dans l'article précédent ont permis d'attirer l'attention sur l'allure particulière de la progression du niveau de vie dans les cas de figure où le nombre d'enfants à charge varie au cours du temps.

Dans cette approche, la progression du niveau de vie était examinée sur l'ensemble de la période (1985-1992). De la sorte, il était impossible d'évaluer l'impact **direct** d'une variation de l'effectif des enfants à charge sur le niveau de vie au moment même où ce changement intervient.

Les données reproduites dans le tableau 11.1 éclairent justement cet aspect. Les cas sélectionnés se rapportent tous à des ménages formés - au cours de deux années consécutives - d'un couple marié où la personne de référence était âgée de moins de cinquante ans. L'analyse est ensuite menée pour chaque paire d'années comprises dans la période observée de sorte qu'il devient possible de mesurer l'effet des différentes transitions sur le niveau de vie :

- l'arrivée d'un premier enfant, d'un second ou d'un troisième...

Tableau 11.1.

Variations du niveau de vie selon le type de transition, mesurées au cours de deux années consécutives - (Niveau de vie de chaque première année = 100)

Types de transition	Variations du niveau de vie en :							Evolution moyenne du niveau de vie par paire d'années
	1986/ 1985	1987/ 1986	1988/ 1987	1989/ 1988	1990/ 1989	1991/ 1990	1992/ 1991	
1. Arrivée d'un premier enfant	84.0	87.2	88.3	77.7	106.7	76.1	82.5	85.2
2. Arrivée d'un second enfant	98.7	98.0	94.4	93.8	107.0	90.9	90.0	94.2
3. Arrivée d'un troisième enfant ¹	115.4	105.4	112.5	107.2	93.1	(104.4)	82.6	97.4
4. Nombre d'enfant(s) à charge identique	108.2	111.7	109.6	107.0	106.9	108.7	101.2	107.3
5. Pas d'enfant	107.9	112.0	111.2	102.4	107.2	104.7	105.0	107.8

Source : PSELL - CEPS/Instead

¹ ou passage d'un à trois enfants.

11. L'ARRIVEE D'UN ENFANT SUPPLEMENTAIRE DANS LE MENAGE : SON IMPACT SUR LE NIVEAU DE VIE

D'une manière générale, c'est l'arrivée du premier enfant qui infléchit le plus le niveau de vie des personnes et ménages concernés ; l'effet immédiat de cet événement, mesuré pour chaque paire d'années associées à cette transition, conduit à une réduction **moyenne** du niveau de vie de l'ordre du 15%. L'intensité de cet effet n'est cependant pas constante tout au long de la période 1985-1992. A certains moments, comme en 1989/90, les ménages qui connaissent ce type de changement ont même vu leur niveau de vie progresser.

Le même phénomène peut être aussi observé pour les transitions concernant l'arrivée d'un troisième enfant ; de 1985 à 1989, ce type d'événement était associé à une légère croissance du niveau de vie ; cette tendance s'est ensuite inversée ; ainsi, en 1992, l'arrivée d'un troisième enfant s'accompagne d'une réduction substantielle du pouvoir d'achat, comparable à celle observée pour l'arrivée d'un premier enfant (-17% par rapport au niveau de vie de 1991).

L'objectif de la présente approche n'est pas de rechercher les raisons de telles fluctuations mais plutôt de montrer l'importance de l'impact des événements démographiques sur le niveau de vie des personnes et ménages concernés. De ce point de vue, l'analyse proposée fait bien apparaître le contraste existant entre :

- les situations marquées par un changement démographique (modalités n°1 à 3 du tableau 11.1)
- et celles caractérisées par la stabilité à cet égard (modalités n°4 et 5).

Pour ces dernières, on constate en effet une progression constante du pouvoir d'achat, d'une année sur l'autre, et en aucun cas une réduction de celui-ci.

L'analyse précédente était entièrement consacrée aux effets immédiats d'un événement démographique sur le niveau de vie. De la sorte, chaque transition étudiée englobait uniquement les cas concernés par chaque événement et limitait forcément les comparaisons à chaque paire d'années.

En réalité, l'effet immédiat ne nous apprend rien quant à l'évolution du niveau de vie au cours d'une période plus longue. Pour connaître cette évolution, il est nécessaire de recourir à une autre procédure résumée dans le tableau 11.2. On y présente la progression moyenne du niveau de vie pour chaque mode de transition étudiée, entre 1985 et 1992².

On note une progression modeste ($\pm 20\%$) pour l'ensemble des situations associées à une augmentation de l'effectif des enfants à charge. Comparativement à ces premiers résultats, la progression a été deux fois plus rapide ($\pm 40\%$) lorsqu'il s'agit de couples sans enfant ou lorsque le nombre d'enfants est resté identique durant toute la période 1985-1992.

2 Cette analyse a été appliquée à l'ensemble des transitions déjà retenues dans le tableau 11.1, mais sur l'ensemble de la période 1985-1992 (fichier "poolé"). Chaque transition est représentée, ici, par une seule unité d'observation par ménage (la personne de référence).

11. L'ARRIVEE D'UN ENFANT SUPPLEMENTAIRE DANS LE MENAGE : SON IMPACT SUR LE NIVEAU DE VIE

Tableau 11.2.

Evolution moyenne du niveau de vie selon le type de transition survenu entre 1985 et 1992
(Niveau de vie 1985 = 100)

Types de transition	Progression moyenne du niveau de vie
1. Arrivée d'un premier enfant	120.0
2. Arrivée d'un second enfant	116.7
3. Arrivée d'un troisième enfant	122.6
4. Nombre d'enfant(s) à charge constant entre 1985 - 1992	144.3
5. Pas d'enfant à charge	136.9

Source : PSELL - CEPS/Instead

Liste des publications du panel socio-économique des ménages
"Liewen zu Lëtzebuerg"
 CEPS/Insead, Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg

- **Méthodologie générale et répertoire des variables** - Année d'enquête: 1985 (Première vague). Document PSELL n°1 - P. DICKES, P. HAUSMAN, A. KERGER -1987.
- **L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg**. Document PSELL n° 2, F.COURTOIS, P.HAUSMAN (1987).
- **Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg** - Année 1985-1987. Document PSELL n°3 P. HAUSMAN (1987).
- **Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985: principaux résultats en 1985**. Document PSELL n°4 P. HAUSMAN (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective: théorie et application dans la première vague du panel socio-économique Luxembourgeois** - 1985. Document PSELL n°5, P. DICKES (1987).
- **Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois : année d'enquête 1985 (première vague)**. Document PSELL n°6 P. DICKES (1987).
- **Pratique de l'échelonnement multidimensionnel**. Document PSELL n°7 P. DICKES, J. TOURNOIS (1989).
- **Pauvreté et conditions d'existence: théories, modèles et mesures**. Document PSELL n°8. P.DICKES (1989).
- **Logistique & documentation** - Principes d'organisation de la documentation dans le panel. Document PSELL n°9 J. TOURNOIS (1988).
- **Documentation transversale des variables 1985: première vague**. Document PSELL n°10. J.TOURNOIS (1988).
- **Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987**. Document PSELL n°11. A. WAGNER (1989).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1986- (deuxième vague)**. Document PSELL n°12. A. KERGER, R. DE WEVER (1988).
- **Activité féminine, isolement et prestations familiales: un premier parallèle Luxembourg- Lorraine**. Annexes. Document PSELL n° 13. J.C.RAY, B.JEANDIDIER, S.CARVOYEUR (1990).
- **Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Lëtzebuerg"** - Bilan des deux premières vagues. Document PSELL n°14. P.HAUSMAN (1990).
- **Analyse des données irlandaises (enquête pilote -1987) pour construire une échelle de pauvreté**. Document PSELL n°15. P.DICKES (1988).
- **La collecte des données en 1986** - Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrage. Document PSELL n°16. A.KERGER (1989).
- **Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels**. (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten). Document PSELL n°17. G.SCHMAUS (1990) - (version anglaise: 17a).
- **MNDR, partition évaluée selon la méthode de Roubens et Libert**. Document PSELL n°18. B.GAILLY (1989).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986**. Document PSELL n°19; B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Les modes de garde des jeunes enfants**. Document PSELL n° 20. A.AUBRUN, P.HAUSMAN (1990).
- **Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base et documentation**. Document PSELL n°21. P.HAUSMAN (1990).
- **Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg: leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité**. Document PSELL n° 22. P.HAUSMAN, G.SCHABER (1991).
- **Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi** - Années de références: 1985, 1986 et 1987. Document PSELL n° 23 P.HAUSMAN, B.GAILLY (1990).
- **La constitution des fichiers de référence, nécessaire à l'étude du phénomène d'attrition**. Document PSELL n° 24 R.DE WEVER (1990).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1987**. Document PSELL n° 25. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).
- **Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues d'enquêtes: 1985/1986/1987**. Document PSELL n° 26. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).

- **Imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois.** Document PSELL n°27. P.HAUSMAN (1990).
- **"PSELLDOC" Système documentaire pour le panel Luxembourgeois.** Document PSELL n°28. J.J.WESTER, avec la collaboration de A.AUBRUN (1990).
- **Le déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrement.** Document PSELL n°29. A.KERGER (1990).
- **La production des données: Vague 1988-1990.** Document PSELL n° 30. A.KERGER (1990).
- **Description statistique des variables du questionnaire -1987- Troisième vague.** Document PSELL n° 31. R.DE WEVER, A.KERGER (1991).
- **Les ménages de retraités et les ménages d'actifs - Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses.** Document PSELL n° 34. P.HAUSMAN, A.AUBRUN, A.KERGER (1991).
- **Situation der Arbeitslosen in Luxemburg.** Document PSELL n° 35. G.SCHMAUS(1991).
- **La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL 36. A.WAGNER (1990).
- **La distribution des revenus entre ménages en 1986 - Une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique.** Document PSELL n° 38. B.DELVAUX (1991).
- **Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté.** Document PSELL n°39. P.HAUSMAN (1990).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988.** Document PSELL n° 40. B.GAILLY (1991).
- **Projet de recommandation du conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale. Rapport préparatoire relatif au dispositif de suivi.** Document PSELL n° 42. J.C.BROWN, A.WAGNER avec la collaboration de: P. HAUSMAN, A.KERGER, G.MENARD (1991).
- **La loi sur le Revenu Minimum Garanti. Quelques avis du public.** Document PSELL n° 43. A.WAGNER (1992).
- **L'endettement des ménages au Luxembourg 1985-1989. Série "Mode de vie" - 1.** Document PSELL n° 45. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Démographie-Famille I.** Document PSELL n°46. P.HAUSMAN avec la collaboration de M. Langers (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Revenus-Conditions de vie II.** Document PSELL n°47. P.HAUSMAN, J.VECERNIK avec la collaboration du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1989.** Document PSELL n°48. B.GAILLY (1992).
- **Luxembourg, 1985 à 1989, une vague d'endettement. Série "Mode de vie" - 2.** Document PSELL n°49. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1993).
- **Les Effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne. Contribution au programme "Convergence en matière de Protection Sociale"** (Commission C.E., DG V). Document PSELL n°50. P.HAUSMAN (1993).
- **Situation démographique de l'Europe des Douze - EUR12.** Document PSELL n°51. P.HAUSMAN (1993).
- **Les phénomènes associés au vieillissement de la population.** Document PSELL N°52. P.HAUSMAN (1993).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1990.** Document PSELL n°53. B.GAILLY (1993).
- **Insérer des nouveaux membres dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations.** Document PSELL n°54. B.GAILLY (CEPS/Instead) avec la collaboration de P.LAVALLÉE (Statistics-Canada) (1993). (Version anglaise disponible).
- **Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1991. Tome II.** Document PSELL n°55. B.GAILLY (1993).
- **Evolution générale du revenu des ménages: 1978-1990. Série "Niveau de vie".** Document PSELL n°56. P.HAUSMAN (1994).
- **1985-1990. Endettement et risques de surendettement. Série "Mode de vie" - 3.** Document PSELL n°57. B.GAILLY (1994).
- **L'intégration sociale des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg.** Document PSELL n°58. G.SCHABER, P.BOUSCH (1993).
- **Insérer un échantillon complémentaire dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations. (2e partie).** Document PSELL n°59. B.GAILLY, P.LAVALLÉE (1994).

- **Revenus et endettement.** Série "Mode de vie" - 4. Document PSELL n°60. B.GAILLY (1994).
- **Mesure de l'efficacité des transferts sociaux selon une approche en termes de sécurisation du niveau de vie des ménages: une analyse statique puis dynamique, appliquée au cas du Luxembourg et de la Lorraine.** Document PSELL n°61. B.JEANDIDIER & N.POUSSING (1994).
- **Budget temps des femmes: l'opinion des femmes.** Document PSELL n°62. A.AUBRUN (1994).
- **Dispositif des pondérations des individus et des ménages de 1985 à 1992.** Document PSELL n°63. B.GAILLY (1994).
- **1985-1991. L'endettement au Luxembourg. Diffusion et concentration.** Série "Mode de vie" - 5. Document PSELL n°64. B.GAILLY (1994).
- **La variance des estimateurs d'un panel ménage. La méthode des groupes aléatoires appliquée au panel luxembourgeois.** Document PSELL n°65. M.RIEBSCHLÄGER. (1994).
- **Etude comparative de l'efficacité de la protection sociale.** Document PSELL n°66. P.HAUSMAN (1994). (Version anglaise disponible).
- **Les politiques économiques et sociales et les personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg** (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes - Novembre 1992). Document PSELL n°67. G.SCHABER, P.BOUSCH.
- **La mise en œuvre des politiques sociales et économiques en faveur des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg** (Rapport national pour la Commission des Communautés Européennes et l'Observatoire Européen portant sur le vieillissement démographique et les personnes âgées). Document PSELL n°68. G.SCHABER, P.BOUSCH.
- **Actives, mais à quel prix?** Document PSELL n°69. B.LEJEALLE (1994).
- **Les Luxembourgeoises moins actives que leurs homologues européennes. Etude comparative de la structure des ménages et de l'activité féminine au Luxembourg et dans six autres pays européens -(Suède, Pays-Bas, Belgique, Allemagne de l'Ouest, Allemagne de l'Est, Danemark et Grande-Bretagne).** Document PSELL n°70. B.LEJEALLE (1994).
- **Les conditions de travail des personnes actives.** Document PSELL n°71. B.GAILLY (1995).
- **Etre au chômage au Luxembourg.** Document PSELL n°72. B.LEJEALLE (1995).
- **Place et rôle de la femme dans la société.** Document PSELL n°73. A.AUBRUN (1995).
- **Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: 3. Revenus-Conditions de vie.** Document PSELL n°74. P.HAUSMAN, J.VECERNIK avec la collaboration du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1995).
- **1985-1992. L'endettement au Luxembourg.** Série "Mode de vie" - 6. Document PSELL n°75. B.GAILLY (1995).
- **Les conditions juridiques de la femme.** Document PSELL n°76. M. PELS (1995).
- **Le revenu des ménages. Evolution de 1985 à 1992.** Série "Niveau de vie" Document PSELL n°77. P.HAUSMAN (1995).

(Juin 1995)